

# ARCHIVOR n° 38

## le mag qu'on dévore

avril 2012

## SOMMAIRE

### 1/débats

Avec Nadine Gastaldi Les archives des cultes aux Archives nationales	3
Avec Agnès Piollet Panorama des archives... Les archives de l'Église catholique en France	6
Avec le Père Hugues Leroy Aperçu de l'Association des archivistes de l'Église de France	10
Avec Didier Boisson Histoire du protestantisme et archives, (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)	13
Avec Jean-Claude Kuperminc Panorama des fonds d'archives juives	18

### 2/expériences

Une recherche d'emploi (Luc-André Biarnais)	20
Zoom sur l'Alliance Israélite Universelle (Jean-Claude Kuperminc et Cécile Lévy)	23
Le CNAEF : un centre national pour les archives de l'Église catholique en France (Kristell Loussouarn-Leost)	26
La congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion (Céline Hirsch)	29
Des archives audiovisuelles particulières : le film fixe (Julien Lepage)	32
Les archives de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (Sophie Vié)	38

### 3/outils

Liste des principales séries des Archives nationales ayant trait aux affaires culturelles	40
Archiver pour un archidiocèse, Conception, réalisation et application d'un guide d'archivage (Caroline Biencourt)	42
Cadre de classement des archives diocésaines	60
Annuaire des Archivistes Diocésains, dans l'ordre alphabétique des diocèses	61
Bibliographie	72

## ÉDITO

Archivor n'est pas mort ! et revient enfin...

Comme les derniers numéros, Archivor est toujours thématique et construit autour du plan : débats, expériences, outils.

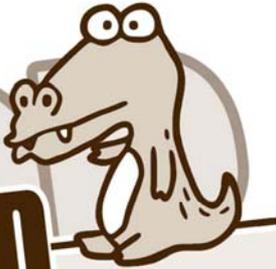
Cette structure, adoptée en 2006, permet à chacun d'entre vous de participer à la rédaction de ce journal : soit pour partager vos expériences et points de vue, soit pour découvrir les pratiques archivistiques dans des milieux professionnels différents du vôtre. Aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits pour les prochains numéros, en nous proposant des articles, des thèmes que vous souhaiteriez aborder.

Pour ce 38<sup>e</sup> numéro, nous avons choisi d'aborder les archives des cultes. Doté de 15 contributions, ce numéro nous permet de découvrir un univers archivistique multi-confessionnel très varié, des professionnels passionnés, dont les héritages et pratiques sont riches d'une histoire ancienne, datant parfois de plusieurs siècles. Ils nous présentent chacun les particularités de ces archives : histoire, contraintes de gestion, de communicabilité, ainsi que leurs attraits.

Nous remercions le réseau angevin très sollicité pour ce numéro et qui a répondu présent en participant pour moitié à sa rédaction. Nous tenons tout autant à remercier nos autres contributeurs d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation ainsi que d'avoir patienté pour voir ce numéro sortir.

L'équipe de pilotage d'Archivor  
Mathilde Armand, Katell Auguié, Anne Lafon

# 2020 **introduction**



Après plusieurs années d'absence, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ce n° 38 d'Archiv'or consacré aux archives des cultes.

Le mot « culte » est ici pris au sens plus large de « religion » dans son acception la plus simple (et donc forcément réductrice) de ce qui concerne la relation entre l'humanité et une nature supérieure, divine. Le mot de « culte » a été choisi parce qu'il implique une idée de structuration de la religion : rendre un culte, c'est rendre honneur à la divinité par des actes concrets. « Culte » doit être compris comme l'ensemble des manifestations extérieures de la pratique d'une religion. La religion par ses actes, non par ses croyances. Ces actes ont laissé des traces concrètes – des documents, des images, des objets – qui ont été conservés : ils sont le reflet d'une organisation des cultes dont, de fait, les documents produits ont vocation à devenir et à être des archives tant pour leur valeur patrimoniale et historique que juridique.

Les archives cultuelles sont de nature privée mais sont pourtant présentes dans les fonds d'archives privés comme dans les fonds d'archives publics. La première partie « Débats » de ce numéro permet de faire un tour d'horizon des archives conservées par certaines institutions : Archives nationales, Centre national des archives de l'Église de France, Alliance Israélite Universelle, etc. Même si nous n'avons pu traiter l'ensemble des cultes présents sur le territoire français, comme vous pourrez le voir, une partie des plus représentés sont présents dans les fonds d'archives cités. La gestion de ces archives des cultes est aussi ancienne que les cultes eux-mêmes. Cependant, le fait de confier cette gestion à des professionnels formés aux métiers des archives, souvent des laïcs, reste une évolution récente : plusieurs témoignages de ces professionnels ainsi que certains de leurs outils vous sont présentés en deuxième et troisième parties.

Je tiens à remercier encore une fois tous nos contributeurs pour leur accueil, le travail fourni et leur patience. Merci aussi à celles et à ceux qui ont participé activement à la rédaction, la relecture et la mise en forme de ce numéro.

Anne LAFON  
Présidente de l'AEDAA

### Entretien avec Nadine Gastaldi, conservateur en chef à la section du XIX<sup>e</sup> siècle aux Archives nationales (Paris)

Quels sont les fonds à caractère culturel conservés aux Archives nationales (Paris) ?

Dans les séries conservées aux Archives nationales, la majeure partie des fonds à caractère culturel se trouvent dans les séries publiques, mais on pourra aussi consulter des séries des archives privées.

Aux Archives nationales (Paris), la série la plus importante est sans aucun doute la sous-série F19 « Cultes ». Matériellement cette série représente 1775 mètres linéaires pour un peu plus de 14 900 articles. Elle a fait l'objet d'un *État général* et d'un *État sommaire* qui sont désormais consultables en ligne<sup>1</sup>. Cette sous-série couvre également une très longue période : de 1789 à 1981.

Cette sous-série démarre à la Révolution française lorsque se crée au sein de l'Assemblée constituante un Comité ecclésiastique chargé de trouver des nouvelles ressources pour l'Église après la suppression de la dîme, impôt qui lui était jusque-là réservé.

Au cours de la période concordataire (1802-1905), les producteurs les plus importants de cette sous-série sont :

- le ministère des Cultes (1804-1814) bien que le ministère de l'Intérieur conserve encore des compétences dans ce domaine, ce sont d'ailleurs ces services qui ont versé les fonds de cette période ;
- sous la Restauration et jusqu'en 1830, le ministère des Cultes voit ses attributions partagées entre le ministère de l'Intérieur et un Grand Aumônier en charge du culte catholique ;
- après la Révolution de 1830, les différentes compétences sont réunies par la Direction des Cultes, malgré des changements de rattachement ministériel (Justice, Intérieur, Instruction publique).

<sup>1</sup> Se reporter à *l'État général des fonds*, mis à jour et à *l'État sommaire des versements... t. III*, consultables en ligne sur le site internet des Archives nationales.

## Existe-t-il aujourd'hui une administration en charge des cultes et verse-t-elle des archives aux Archives nationales ?

Tout à fait, la France est sous un régime de cultes dits administrés, même depuis la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Après 1905, la Direction des Cultes se maintient tout d'abord, étant chargée de la mise en œuvre de la loi, puis elle est remplacée en 1911 par un Bureau des Cultes qui, au sein du ministère de l'Intérieur, assure un rôle d'information auprès du ministre ainsi que de gestion des cultes (associations cultuelles, congrégations, dons et legs, etc.). Actuellement, ce Bureau central des Cultes existe toujours et ses archives sont versées sur le site des Archives nationales situé à Fontainebleau<sup>2</sup>. Il faut relever d'ailleurs que les archives versées couvrent une très longue période : de 1793 à 2004, la date du dernier versement effectué par ce service étant 2007 ; la plupart des documents, cependant, portent sur la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sur le XX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

## La sous-série F19 comporte-t-elle des fonds sur l'ensemble des religions administrées de France : catholiques, israélites, musulmans et protestants ?

La France étant historiquement un pays de culture judéo-chrétienne, les fonds les plus conséquents sont ceux des Chrétiens : catholiques ou protestants. Cela dit le culte israélite a été reconnu en 1808 par le Ministère des Cultes de l'époque napoléonienne, on trouve donc des fonds sur ce culte dans cette sous-série. Le culte musulman est également représenté. En effet, dès 1830, le texte de la Capitulation d'Alger déclare que « l'exercice de la religion mahométane restera libre ». Culte reconnu, il devient d'emblée un culte financé par l'État, ce qui entraîne une relation administrative comme avec les autres cultes reconnus.

## En dehors de cette imposante sous-série F19, quels autres fonds culturels ou ayant trait à la religion sont consultables aux Archives nationales ?

Pour l'Ancien Régime, on trouve des fonds culturels ou ayant trait aux cultes dans les sous-séries G8 et G9. Les sous-séries H3 et H5 peuvent aussi être consultées. On ira aussi vers les séries L, LL, S et TT « affaires et biens des protestants ».

Au sein des archives privées, on peut relever notamment : le fonds de l'Abbé Mugnier (258 AP), personnage incontournable de l'Entre-deux-guerres ; ou encore le fonds Guiraud, militant chrétien, dont le fonds a fait l'objet d'un inventaire détaillé (362 AP). On pourra aussi consulter le fonds Laurentie (372 AP) ou encore le fonds de l'abbé Grégoire (510 AP). Il ne faut pas oublier aussi les fonds d'associations, tels le fonds de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, Conférence de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (35 AS) ou celui de l'Église réformée de France (107 AS).

Enfin, il faut ajouter les fonds suivants :

- ABXIX 542-549 : fonds de la Nonciature de France (1621-1672) ;
- ABXIX 510-529 : fonds du Séminaire Saint-Sulpice (XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>) ;
- ABXIX 3948 : fonds de Louis Méjan, dernier directeur des Cultes (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>).

<sup>2</sup> À partir de 2012, la sous-série F19 et les versements du Bureau central des Cultes seront conservés sur le nouveau site des Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine.

<sup>3</sup> Les inventaires des archives versées par ce service sont consultables sur le site des Archives nationales par la base de données Priam.

## D'autres sites des Archives nationales conservent-ils des fonds culturels ?

Effectivement, les Archives nationales du Monde du Travail à Roubaix conservent des archives associatives qui sont en rapport avec la vie religieuse. On pourra y consulter notamment les fonds de l'association Emmaüs, des Prêtres ouvriers du Nord-Pas-de-Calais, ou encore les archives de l'Association catholique de la Jeunesse française.

Aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, on trouvera des documents sur la vie religieuse et son administration dans les colonies françaises pour les empires coloniaux d'Ancien Régime comme de la période contemporaine.

## Pour finir, avez-vous un document préféré à nous présenter ?

Il existe un grand nombre de documents particuliers parmi ces séries, mais je pense que mon choix se porte sur la loi sur les cultes du 28 germinal an X (18 avril 1802) qui met en place le système concordataire. Elle est, en effet, fondatrice d'un retour à la paix religieuse tout en jetant les prémices d'une future laïcité de l'État car elle reconnaît simultanément plusieurs cultes (catholicisme, luthéranisme et calvinisme) et elle n'interdit aucun autre culte ni même l'athéisme. Elle préserve ainsi la liberté de conscience proclamée par la Révolution dans l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Propos recueillis par Mathilde ARMAND,  
DESS 2003-2004

## Panorama des archives...

### Les archives de l'Église catholique en France

Les archives de l'Église catholique en France sont le reflet de l'organisation des structures qui les émettent. L'Église catholique n'est pas gouvernée sur chaque territoire national par une institution centrale qui aurait une autorité hiérarchique sur l'ensemble du territoire mais, au contraire, constituée de nombreuses entités autonomes. Selon le code de droit canon — cadre législatif de l'Église — il n'existe pas en effet d'échelon hiérarchique entre le Vatican et les diocèses et congrégations religieuses. De même, en matière d'archives, n'y a-t-il pas de centralisation ; chaque producteur d'archives (diocèses, congrégations, mouvements,...) assure lui-même la conservation, la gestion et la communication de ses documents.

#### Rappel historique pour les archives antérieures à 1790

Par la loi du 5 janvier 1790, l'Assemblée constituante déclara les archives ecclésiastiques propriété de l'État et ordonna leur versement dans les dépôts publics. De ce fait, les archives des institutions religieuses d'Ancien Régime (diocèses et paroisses, chapitres cathédraux, congrégations religieuses et institutions hospitalières, séminaires,...), registres de catholicité compris, sont conservées aux Archives nationales ou départementales (séries G pour le clergé séculier et H pour le clergé régulier). Les Archives départementales conservent en outre, pour la période concordataire, les dossiers de l'administration des cultes (série V) dont dépendait le clergé.

#### Les archives diocésaines

Dans l'Église catholique, le diocèse est une Église particulière confiée à la responsabilité d'un évêque ; par extension, il s'agit du territoire correspondant à cette charge. En France, il existe actuellement 97 diocèses métropolitains et 4 diocèses pour l'outre-mer, dont les limites territoriales correspondent généralement à celles des départements.

Il existe dans chaque diocèse un service d'archives. Les politiques d'archivage y recouvrent des réalités très hétérogènes, tant du point de vue du personnel employé, que de celui des politiques de collecte et de traitement des fonds, de l'accès du public et de la communication des documents. On trouve dans les services d'archives diocésains l'ensemble des dossiers relatifs à la direction, à l'organisation et à la vie spirituelle et religieuse du diocèse à partir de 1801 : les actes épiscopaux et les papiers des évêques, les dossiers des conseils épiscopaux et presbytéraux, de la chancellerie et des officialités, les archives des services diocésains relayant souvent de manière plus ou moins développée les services nationaux de la Conférence épiscopale, les archives de paroisses et, éventuellement, les archives déposées par les mouvements et associations catholiques actives sur le diocèse.

Les registres de catholicité — actes des baptêmes, mariages et sépultures — font partie des archives diocésaines. Ils sont importants pour les généalogistes mais servent d'abord à l'administration ecclésiastique : par exemple, la délivrance d'un acte de baptême en vue d'un mariage célébré par l'Église catholique. Dans certains diocèses, une partie des archives, en particulier celles qui concernent les paroisses, peut avoir fait l'objet de dépôt aux Archives départementales.

## Les archives des congrégations, ordres et instituts religieux

La quasi-totalité des ordres, congrégations et instituts religieux conservent leurs archives selon des modalités qui peuvent varier d'une institution à l'autre. De manière générale, les archives historiques sont conservées au sein de la maison générale (lieu de travail du supérieur et des instances centrales de la congrégation). Selon l'importance de la congrégation, on trouvera aussi des archives au niveau des provinces ou des communautés locales. Cependant, il peut arriver que ces archives aient été déposées dans un dépôt d'archives publiques ou dans d'autres dépôts ; par exemple, si les communautés ou congrégations ont été dissoutes ou ont fusionné avec une autre.

Les archives des congrégations reflètent la diversité et la variété des communautés religieuses. Le cadre de classement proposé en 1980 par l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) donne cependant une idée de leur contenu. Dans la plupart des cas, on trouve des papiers relatifs à la fondation et au développement de l'institution, des dossiers relatifs à la direction et à l'administration de la congrégation, aux relations avec les autorités ecclésiastiques et civiles, avec d'autres instituts religieux et avec les différentes provinces de la congrégation, ainsi qu'à la formation spirituelle, humaine et professionnelle des religieux. À ces dossiers s'ajoutent, selon les congrégations, des dossiers plus particulièrement liés à l'activité et au charisme propres de chaque institut (enseignement, activité hospitalière, activité missionnaire, etc.).

## Les archives des mouvements et associations catholiques

À côté des confréries d'Ancien Régime — dont les archives sont conservées dans les fonds publics — et d'œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle souvent tournées vers l'activité caritative (Société de Saint-Vincent-de-Paul par exemple), les mouvements d'action catholique se sont développés à partir des années 1930. Juridiquement, ils sont constitués en association loi 1901 et sont structurés en fédérations diocésaines rattachées à un secrétariat national. Très peu nombreux sont les associations et mouvements ayant décidé de conserver leur production en interne. Plusieurs associations ont fait le choix de déposer les archives de leur secrétariat national au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) ; on peut signaler toutefois deux exceptions notables : celle de la Jeunesse ouvrière chrétienne, dont les archives sont déposées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, et celle de la Jeunesse agricole chrétienne devenue Mouvement rural de la jeunesse chrétienne dont les archives sont déposées au Centre des archives contemporaines. Au niveau des fédérations, il n'existe actuellement aucun outil permettant de localiser les fonds même si, logiquement, ils devraient être conservés par les archives des diocèses.

L'AAEF propose un plan de classement pour les archives des mouvements. On peut trouver dans les fonds de chacun d'entre eux des documents relatifs à sa constitution, les comptes rendus de ses réunions statutaires et de ses rassemblements nationaux, des dossiers relatifs aux travaux des équipes nationales, des aumôneries et de diverses commissions internes, aux relations extérieures du mouvement (avec les autorités civiles et ecclésiastiques et avec le monde associatif, confessionnel ou non), aux relations avec les fédérations diocésaines et à la formation des cadres, à la vie internationale enfin ; on y trouve en outre les collections des publications des mouvements.

## Les archives des universités catholiques

Chacune des cinq universités catholiques (Instituts catholiques d'Angers, Lille, Lyon, Paris et Toulouse) assure la gestion, la conservation et la communication de ses archives à sa convenance. On peut y trouver les archives des instances de gouvernance (rectorat, direction, conseils) et des dossiers relatifs à l'administration et au fonctionnement de l'institution, tant du point de vue central que de celui des écoles, instituts et facultés rattachés ; on trouve aussi des papiers personnels de recteurs et de professeurs.

## Les archives des sanctuaires

Les situations des sanctuaires et lieux de pèlerinage sont très différentes et le statut ainsi que la situation des archives en sont le reflet. Dans certains cas, elles sont conservées par le diocèse (cas du Sacré-Cœur de Montmartre dont les archives sont versées au service des archives de l'archevêché de Paris par exemple), dans d'autres par la congrégation religieuse en charge du sanctuaire (cas de la Chapelle des apparitions de la rue du Bac dont les archives sont conservées par la Congrégation des Filles de la Charité). Par ailleurs, à l'exception notable de Lourdes, peu de sanctuaires semblent posséder un service d'archives organisé et il n'existe pas de plan de classement type. Dans la plupart des cas cependant, on peut trouver des documents relatifs aux apparitions ou au phénomène religieux à l'origine du sanctuaire, à l'organisation des pèlerinages et à la construction des lieux de culte et d'accueil des pèlerins, les papiers des recteurs des sanctuaires et des correspondances et récits de pèlerins relatifs aux fruits retirés de leur pèlerinage. On trouve aussi les publications du sanctuaire ainsi que de la documentation relative aux pratiques de dévotions et de spiritualité liées au sanctuaire.

## Le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)

Localisé à Issy-les-Moulineaux, en région parisienne, le CNAEF a pour mission de collecter les archives des services de la Conférence des évêques de France (CEF). Il accueille également, par don et dépôt, des fonds d'archives intéressant l'histoire nationale de l'Église catholique en France (archives de mouvements, d'institutions religieuses, papiers de militants...)¹.

## Association des archivistes de l'Église de France (AAEF)

Cette association regroupe, depuis 1973, les archivistes des congrégations religieuses, des diocèses, du CNAEF et de différentes structures de l'Église catholique en France. Elle organise des journées d'études annuelles et édite chaque semestre le bulletin *Archives de l'Église de France*.

Ce tour d'horizon fait apparaître deux caractéristiques des archives de l'Église catholique en France : il révèle d'une part une situation très hétérogène, tant du point de vue de l'organisation et de la visibilité des services d'archives que du contenu des fonds et de leur organisation et, d'autre part, il souligne la diversité et l'universalité des sujets présents dans les dossiers.

¹ Un article de Kristell Loussouarn-Leost (DESS 2002-2003) présente de manière plus spécifique ce service d'archives, créé en 1974 et géré, depuis 2003, par des archivistes professionnels, p. 26.

De fait, l'Église s'intéresse à l'ensemble des questionnements et des interrogations traversant la société et est soucieuse de délivrer un message et d'être attentive aux situations rencontrées par les chrétiens.

Agnès Piollet  
DESS 2001-2002  
Centre national des archives de l'Église de France

### Communicabilité des documents dans les services catholiques d'archives

Au regard de la loi civile, les archives ecclésiastiques sont des archives privées. Il n'y a pas, sauf décision de justice, obligation légale de communiquer ou d'ouvrir les archives détenues par les différents organismes catholiques. Chaque organisme est donc libre de l'accès ou non et des délais de communicabilité.

En 1980, l'Association des archivistes de l'Église de France a publié un Manuel proposant un Règlement général des archives de l'Église de France. Ce règlement développe dans son "Titre V" la communication des documents en reprenant comme délai général de libre communicabilité l'ancien délai de 30 ans des archives publiques. À ce délai, s'ajoutent plusieurs exceptions. Les dossiers ayant des contreparties dans les archives du Saint-Siège ne peuvent être communicables que lorsque la contrepartie romaine est accessible par l'ouverture des Archives vaticanes. Les ouvertures des Archives vaticanes se font par pontificat sur décision du Pape. En 2008, elles étaient ouvertes jusqu'en 1939, date de la fin du pontificat de Pie XI. Pour les divers dossiers des procès canoniques, il y a lieu pour chaque cas de se référer aux prescriptions canoniques. Enfin des délais spéciaux sont à prévoir par le règlement du service d'archives pour les divers dossiers personnels et ceux contenant des informations sur la vie privée. La plupart des services d'archives diocésains suivent les délais proposés par ce Règlement. Les archives des congrégations et instituts préfèrent souvent une consultation sur autorisation. Les archives de la Conférence des évêques ont leur propre règlement de communicabilité, basé sur un délai général de 50 ans, avec la possibilité de formuler des demandes de dérogation.

## Intervention du Père Hugues Leroy, bénédictin, président de l'Association des archivistes de l'Église de France

### 1. Qui sont les membres et quels sont les buts poursuivis par l'Association des archivistes de l'Église de France ?

L'association des archivistes de l'Église de France a comme membres la plupart des archivistes diocésains, les archivistes de quelques universités catholiques, ceux de la Conférence des évêques de France, et un nombre très important d'archivistes d'instituts religieux, masculins et féminins, ou de monastères.

### 2. Qu'est-ce qui a déclenché le besoin de se structurer en association ?

Notre association existe depuis 1973, et œuvre depuis trente-cinq ans à aider et à encourager les archivistes, qui chacun dans leur diocèse ou institut, ont en charge la collecte, la conservation et la transmission des traces archivistiques de la vie spirituelle, culturelle, culturelle et intellectuelle de l'organisme de l'Église catholique concerné. Des congrès réguliers<sup>1</sup>, puis depuis dix ans deux journées d'études annuelles réunissent environ 130 membres de l'association, autour d'un thème central et de thèmes secondaires. L'association parraine aussi des rencontres régionales d'archivistes ecclésiastiques, ainsi qu'une session annuelle de deux jours pour les archivistes diocésains et une pour les archivistes d'instituts religieux, surtout féminins.

### 3. Avez-vous des publications ?

Notre association publie depuis son origine un bulletin. Le rythme actuel est de deux bulletins par an. Nous y publions notamment les conférences données lors des journées d'études annuelles, ou régionales ou par secteur.

### 4. Des plans de classement type existent-ils pour les archives de l'Église catholique en France ? Des tableaux de gestion ont-ils été élaborés par certains archivistes ?

Des plans de classement type ont été élaborés et sont suivis, souvent en les adaptant, par les différents organismes d'Église<sup>2</sup>. Certains jeunes archivistes diocésains ont élaboré des tableaux de gestion, et en raison de l'entraide entre les archivistes de l'association, les ont diffusés à ceux qui le leur demandaient.

### 5. Tous les diocèses sont-ils pourvus d'un archiviste ? Est-ce que la fiche de poste d'un archiviste diocésain est uniforme d'un diocèse à l'autre ?

Normalement chaque diocèse a des archives, au service premier du fonctionnement du diocèse. Jusqu'à une époque récente, la charge d'archiviste était assurée par un prêtre diocésain, et la notion de fiche de poste ne pouvait s'appliquer ! Chaque diocèse amené à recruter un archiviste détermine lui-même la fiche de poste, à cause de l'autonomie des diocèses rappelée ci-dessus, et aussi en fonction des particularités de chaque diocèse.

<sup>1</sup> Voir la liste des Congrès de l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF), p. 73.

<sup>2</sup> Voir l'article « Archiver pour un archidiocèse — Conception, réalisation et application d'un guide d'archivage », p. 42.

## **6. Pouvez-vous nous en dire plus sur les archives des monastères, congrégations et instituts religieux ?**

Il y a la même différence entre les archives d'un monastère et les archives d'un grand ordre religieux, qu'entre les archives d'une commune de 300 habitants et celles d'une commune de 3 millions d'habitants. Les archives d'un monastère sont plus proches d'archives familiales ; les archives d'un institut religieux international sont plus proches des archives d'une grande société qui conserverait aussi bien les archives de la société que les papiers privés de ses directeurs et de ses employés...

## **7. Existe-t-il des groupes de travail entre archivistes des congrégations ? Y a-t-il des collaborations entre archivistes de même famille religieuse hors des frontières nationales ?**

En plus du groupe de travail des congrégations religieuses au sein de l'Association, il y a aussi et surtout un réseau d'amitiés entre religieuses et religieux, qui amène tous et chacun à s'entraider dans la mesure de ses possibilités et capacités. Dans les Ordres internationaux, l'organisation des archives est peut-être davantage soumise à une réglementation interne plus uniforme.

## **8. Est-ce que les congrégations et instituts religieux accueillent facilement des chercheurs ?**

Les archives des instituts religieux constituent la mémoire spirituelle de la famille religieuse, et chaque institut ou monastère est donc libre, en fonction de sa propre éthique et de ses possibilités humaines et matérielles, d'organiser ou de permettre un accueil de chercheurs, selon un règlement que chaque institut détermine.

## **9. Beaucoup de maisons religieuses ferment. Où vont les archives à ce moment-là ?**

Si nombre d'implantations religieuses sont supprimées, rares sont les congrégations qui s'éteignent. En cas de fermeture d'une maison normalement les archives rejoignent les archives de la « maison-mère » de l'institut, ou ses archives centrales. Quand un institut fusionne avec un autre, ce sont les archives centrales de l'institut qui conservent les archives des maisons fermées, de l'institut uni ou fusionné. Lors de chaque décision ecclésiale impliquant la fermeture d'une maison, doit être prévu le sort des archives des maisons supprimées.

## **10. Y a-t-il beaucoup de non religieux qui s'occupent de ces archives et d'un point de vue plus général, au vu des membres de votre association, y a-t-il beaucoup de diplômés en archivistique parmi les archivistes travaillant dans les différents services d'archives catholiques ?**

Un certain nombre de diocèses ont, ces dernières années, recruté des archivistes laïcs diplômés, lesquels doivent intégrer le fait que les archives qu'ils seront amenés à gérer ne sont pas des archives administratives ordinaires, mais sont soumises à des règles particulières déterminées par l'organisme lui-même, sous la juridiction de l'évêque diocésain. De grands Ordres religieux commencent aussi à recruter, en raison de l'importance de leurs fonds d'archives et de l'extension des demandes de chercheurs, des archivistes diplômés.

**11. Pensez-vous qu'il y ait une place pour nos jeunes diplômés ? Quels conseils donneriez-vous à ceux qui ont envie de travailler pour les archives de l'Église catholique ?**

Il y a certainement des places d'archivistes qui s'ouvriront dans les années à venir dans les diocèses et dans les instituts religieux importants. Mais des connaissances historiques sont insuffisantes, car les archivistes religieux ont à gérer des fonds presque exclusivement contemporains. Le problème actuel lors du recrutement est le niveau de culture religieuse et de connaissance même sommaire de l'organisation de l'Église catholique. Il faut donc travailler ces questions-là !

Propos recueillis par Kristell Loussouarn-Leost  
DESS 2002-2003,  
Centre national des archives de l'Église de France

## Histoire du protestantisme et archives (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)

Tout historien qui s'intéresse à l'histoire des protestants français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles doit faire face à une grande dispersion des sources. À Paris, outre la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale de France (aussi bien les manuscrits à Richelieu, les imprimés à Tolbiac que le fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal) constituent des lieux de recherche très importants ; mais d'autres établissements de la capitale détiennent également de nombreuses sources, par exemple la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, les Archives du Ministère des Affaires Étrangères ou, à Vincennes, les Archives du Service historique de l'armée de Terre. En province, les recherches se concentrent principalement dans les Archives municipales et départementales. L'objet de cette présentation est de montrer quel type de sources l'historien trouve dans les archives et comment il peut les traiter. Mais face au nombre important des lieux de recherche, deux sont privilégiés dans cet article : les Archives nationales et les Archives départementales. À partir de ces sources, plusieurs thèmes peuvent être abordés : les familles protestantes, l'attitude du pouvoir et de l'Église catholique à l'égard des communautés protestantes et le comportement de ces mêmes communautés.

Un des premiers intérêts des différentes archives est de pouvoir reconstituer les familles protestantes. L'objectif de ce travail de l'historien n'est pas tellement d'être un généalogiste mais surtout de savoir qui est protestant au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Dans cette recherche, il faut nettement distinguer la période précédant 1685 et celle postérieure à la Révocation de l'édit de Nantes.

Pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle, la reconstitution des familles protestantes est possible grâce aux registres de BMS (Baptêmes, Mariages et Sépultures) confectionnés par chaque communauté réformée. Ces registres sont naturellement conservés très inégalement selon les lieux et selon la période. Ayant disparu pour certaines communautés (comme ceux de Paris brûlés lors de la Commune de 1871, ou ceux d'Orléans disparus lors des bombardements de la ville en 1940), ils sont plutôt rares pour les années antérieures et postérieures à l'édit de Nantes (1598) et plus fréquents à partir des années 1640-1650. Ils sont d'autre part souvent incomplets, les pasteurs notant souvent seulement les baptêmes et les mariages, plus rarement les sépultures et oubliant même les décès des enfants les plus jeunes. De tels documents se trouvent principalement aux Archives départementales, dans la série I (consacrée aux communautés protestantes). La série TT des Archives nationales peut être un complément très utile : une partie de cette série a été constituée par des papiers que les consistoires<sup>1</sup> ont dû fournir, comme preuves de leur existence légale, dans les années qui précédaient la Révocation de l'édit de Nantes, alors que le pouvoir et l'Église catholique cherchaient, par tous les moyens, à supprimer des lieux de culte réformés dans le royaume<sup>2</sup>. On peut y trouver des registres de BMS souvent antérieurs à l'édit de Nantes ou datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Quand ces différentes sources ne suffisent pas, il faut alors se reporter sur les papiers familiaux des archives notariales (contrats de mariage, testaments, inventaires après décès, mariages, donations) qui permettent de compléter les données déjà obtenues. Les listes des abju-

<sup>1</sup> Le consistoire est un conseil, présent dans chaque communauté réformée, composé du ou des pasteurs et d'un certain nombre d'anciens membres de la communauté élus ou cooptés. Voir Didier BOISSON et Hugues DAUSSY, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.

<sup>2</sup> Il s'agit de TT 230 à TT 276. Toute cette partie de cette série est classée, alphabétiquement, en fonction des lieux de culte réformés.

rations au moment de la Révocation de l'édit de Nantes, présents souvent dans les registres paroissiaux, complètent également les fiches familiales. Au total, les résultats de ces dépouillements demeurent très inégaux suivant les communautés.

Entre la Révocation de l'édit de Nantes et la Révolution, la tâche se complique. En effet, comment reconstituer les familles protestantes du royaume alors que le calvinisme a officiellement disparu depuis l'édit de Fontainebleau de 1685 et que les registres protestants des BMS n'existent plus ? Il faut donc se reporter sur plusieurs sources :

- Tout d'abord, il y a les registres paroissiaux tenus par les curés, étant donné que théoriquement tout le monde est catholique. Comment différencier alors les anciens protestants qui se sont sincèrement convertis au catholicisme de ceux qui sont restés réformés ? Les curés nous aident. Leur tolérance étant souvent très limitée, ils n'hésitent pas à indiquer des mentions indiquant les protestants. Lors d'un baptême, les parents peuvent être désignés « protestants », « nouveaux convertis » ou de la « Religion Prétendue Réformée », signes qu'ils ne sont pas de bons catholiques. À partir des années 1690, de nombreux couples protestants refusent désormais le mariage catholique<sup>3</sup>, mais acceptent cependant de faire baptiser leurs enfants par le curé, car le sacrement est le même pour les deux confessions. Les annotations du curé sont alors beaucoup plus explicites : les enfants baptisés sont désignés comme « bâtards » ou « illégitimes », les parents de « concubins » ou « non mariés en face de l'église ». De tels comportements se retrouvent principalement dans le nord du royaume pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. La situation peut être plus compliquée au sud, là où les protestants sont les plus nombreux : souvent ils refusent tout acte chez le curé, que ce soit baptêmes, mariages ou sépultures. Ils ne sont donc inscrits dans aucun registre catholique.
- À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des registres clandestins sont tenus dans des communautés par les pasteurs, ce sont les registres du Désert. Ces registres doivent leur nom à la période 1685-1787.
- Comme pour la période antérieure à la Révocation de l'édit de Nantes, les archives notariales sont utiles (partages, contrats de mariage...).
- À partir de 1736, sont autorisées des déclarations de décès de protestants auprès des autorités judiciaires du lieu. De telles déclarations et les registres qui sont tenus par les juges se trouvent généralement dans la série B des Archives départementales.
- Enfin, il faut insister sur les registres de l'édit de tolérance. En novembre 1787, Louis XVI accorde aux protestants un état civil pour mettre fin à cette absence d'enregistrement officiel de nombreuses familles. Désormais, à partir de 1788, les familles protestantes sont mieux connues. Cependant, cet édit permet aussi aux familles de faire réhabiliter les mariages qui avaient été célébrés clandestinement et de faire légitimer les enfants nés de ces unions. Ainsi, au cours de l'année 1788, de nombreux couples font cette démarche et ces registres permettent de reconstituer les familles dans la mesure où, souvent, sont donnés les noms des deux époux, la date de leur contrat de mariage, les enfants qui sont nés et les dates de naissance. Même si tous les couples protestants n'acceptent pas de faire réhabiliter leur union, de nombreuses familles sont à cette date beaucoup mieux connues. De tels

<sup>3</sup> De tels couples vont chez le notaire pour signer un contrat de mariage, puis cherchent à faire célébrer leur mariage par un pasteur protestant, que ce soit à l'étranger ou clandestinement en France. Toutefois ce mariage est illégal.

registres se trouvent très dispersés dans les fonds. Les Archives nationales en possèdent quelques-uns (U 1338 et U 1339 en particulier), mais ce sont les Archives départementales qui en détiennent le plus : on les retrouve dans les registres paroissiaux (si c'est le curé qui a réhabilité ces unions), dans la série I ou souvent dans la série B.

L'attitude du pouvoir et de l'Église catholique à l'égard des protestants constitue un second thème important :

- Aux Archives nationales, plusieurs séries sont particulièrement intéressantes. La série TT est essentielle pour tout chercheur qui s'intéresse à ce sujet. Les cartons TT 230 à TT 276 contiennent de nombreuses affaires qui ont opposé au XVII<sup>e</sup> siècle les Églises réformées au pouvoir royal. Ce dernier, souvent par l'intermédiaire du clergé catholique qui dénonce les infractions à l'édit de Nantes ou aux nombreuses lois promulguées contre les protestants sous le règne de Louis XIV, cherche à supprimer les lieux de culte. Par exemple à Aubusson, en mars 1685, le temple réformé est fermé sur décision de l'intendant à la suite de la déclaration royale du 17 juin 1683 qui interdit aux enfants de 14 ans et moins d'aller au temple si leurs parents se sont convertis au catholicisme. Or, cette loi n'est pas respectée par les enfants d'un maître tapissier, Pierre Deschazeaux. En effet, ce dernier

« Aurait eu le bonheur de se convertir à la Religion catholique, apostolique et romaine au mois de mars 1681, et comme sa femme ne voulut point se convertir avec luy, ses enfants, à l'exemple de leur mère, seraient demeurés dans l'hérésie pendant quelques mois, au bout desquels ledit Deschazeaux les auraient obligés à se convertir, et dans l'entre temps de la conversion de luy et de la leur, ses dits deux enfants ont assisté au presche de ladite ville »<sup>4</sup>.

Les séries O1 (correspondance du secrétaire d'État à la Maison du roi) et G7 (correspondance du Contrôleur général des finances) permettent de suivre les décisions des ministres du roi et des intendants tout au long de la période. Ainsi, en 1686, l'intendant d'Orléans note que, dans sa généralité, « les protestants sont très mal disposés », et propose l'utilisation de la violence pour obtenir la conversion des protestants : « Je ne vois guère d'apparence à les maintenir si l'on n'ayde la parole de Dieu de l'approche de quelques troupes »<sup>5</sup>. Ces éléments doivent être obligatoirement recoupés avec les sources retrouvées aux Archives départementales.

- Aux Archives départementales, les séries B (justice) et C (intendance) constituent deux outils fondamentaux. En effet, de nombreux procès sont intentés contre des protestants, aussi bien avant qu'après la Révocation de l'édit de Nantes, en raison d'infractions à la législation royale. Les plus connus, et que l'on retrouve dans la série B, sont les procès contre des protestants morts relaps : avant de mourir, ils ont déclaré au curé de leur paroisse qu'ils ne voulaient pas mourir catholiques mais protestants. Après leur décès, s'ils sont dénoncés par leur curé, un procès est organisé contre ces cadavres qui sont condamnés, dans les années qui suivent la Révocation de l'édit de Nantes, à être traînés dans les rues de la ville et à qui on interdit toute sépulture.

La correspondance et les décisions des intendants permettent de retracer l'évolution des persécutions. Si les mesures contre les protestants sont très nombreuses jusqu'à la fin du règne de Louis XIV en 1715 (arrestations, enlèvements d'enfants, lutte contre les assem-

<sup>4</sup> AN, TT 232.

<sup>5</sup> AN, G7 418, lettre du 14 juin 1686.

blées clandestines), elles ne faiblissent véritablement que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi l'intendant de Bourges peut-il écrire en 1770 :

« Le bourg d'Asnières qui est dépendant de la ville de Bourges [...] est presque entièrement habité par des protestants qui sont les plus paisibles et les plus laborieux de tous les habitants du Berry. Il est vrai qu'ils s'assemblent quelquefois pour l'exercice de leur religion, mais ces assemblées sont de si peu de conséquences qu'il n'y a point de suite à en craindre »<sup>6</sup>.

Mais en fait, là encore, les sources apparaissent très dispersées, comme le montre, par exemple, cette dénonciation du curé d'Henrichemont, dans le Berry, contre des couples protestants en 1699 :

« Le nommé Pierre Ravot le jeune et Catherine Tournery, le nommé Paul Guichard et Mademoiselle Piozet de La Valette se disent mariés et habitent ensemble sans avoir fait aucun devoir de catholique, ni observé aucune ordonnance de l'Église romaine touchant le fait de la célébration des mariages. Le nommé Étienne Péteineau, maître armurier, et Madeleine Cuzin ont été à la vérité mariés sous toutes ses formes et ont fait leurs devoirs avant et dans le temps de la célébration de leur mariage, mais que depuis qu'ils ont reçu les sacrements, ils ont eu un tel mépris pour l'Église romaine qu'ils ne l'ont fréquentée ni l'un ni l'autre. Le nommé Pichery se serait remarié avec Suzanne Dupont et ils auraient été à Nyon, à six lieues de Genève, se marier »<sup>7</sup>.

Dernier thème qui peut être étudié, ce sont les comportements des protestants au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Actuellement, les historiens s'intéressent plus particulièrement :

- au fonctionnement des institutions réformées. Depuis la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les Églises réformées du royaume ont mis en place différentes institutions dont le fonctionnement dépend souvent de l'autorisation du souverain : synodes nationaux, assemblées politiques, synodes provinciaux, colloques ou consistoires. Les actes, les procès-verbaux ou les registres conservés permettent d'éclairer l'histoire des communautés protestantes du royaume. Un nombre important de ces documents est conservé aux Archives nationales dans la série TT ou aux Archives départementales.
- à la coexistence confessionnelle entre catholiques et protestants. Cet aspect de la question peut être étudié à partir de nombreuses sources : liens matrimoniaux et familiaux à partir des registres de BMS ou des contrats de mariage, liens professionnels par des actes économiques dans les archives notariales (contrats de location, de vente, de fermage ou de métayage, obligations...), simples liens de voisinage dans les témoignages des uns et des autres au cours des procès ou dans les registres de consistoire.
- à la résistance protestante face aux persécutions. C'est tout d'abord la tenue d'assemblées clandestines dont on retrouve la mention le plus souvent quand elles sont dénoncées par des catholiques et donnent lieu à des procès (série TT des Archives nationales ou série B des Archives départementales). Ainsi, en 1689, une assemblée est découverte au château de Coulon dans le Nivernais, propriété de la famille Blosset, par un huissier de justice : ce dernier constate qu'une quarantaine de protestants de la région sont réunis pour célébrer le culte<sup>8</sup>. En 1692, le curé de Châtillon-sur-Loire témoigne :

« Les nouveaux convertis de cette ville, malgré toutes les défenses et les déclarations de Sa Majesté s'assemblent tous les dimanches tant dans la ville que dans la campagne où ils preschent, chantent des psaumes, font la Cène et tout l'exercice de leur religion [...]. Je les surpris dans la campagne, assemblés au nombre de près de deux cents. Je leur ai demandé le sujet de telles assemblées et leur ai

<sup>6</sup> AD Cher, C 42.

<sup>7</sup> AD Cher, 12 F 98.

<sup>8</sup> AN, TT 242.

représenté qu'elles étaient défendues par le Roy et qu'ils devaient venir à l'église pour y faire leurs prières et pour écouter la parole de Dieu. Ils me répondirent effrontément qu'ils étaient là pour prier Dieu et pour y chanter ses louanges »<sup>9</sup>.

De nombreux rapports faits par les intendants ou les curés permettent également d'analyser le comportement des protestants. Ceux-ci se trouvent aussi bien aux Archives nationales (séries TT, O1 et G7) que dans les Archives départementales (séries B, C ou G).

- L'émigration. Là encore, les sources sont très variées. Mais la série TT apparaît essentielle : de nombreux rapports administratifs permettent de connaître des noms de réfugiés, les biens qui leur ont été confisqués et les efforts des familles pour récupérer ces mêmes biens. Naturellement, un tel thème ne peut être que complété par des sources étrangères : les listes de protestants fugitifs accueillis dans les pays du Refuge, que ce soit à Genève et en Suisse, en Angleterre, en Hollande ou dans les états allemands.

Ce rapide aperçu des sources disponibles pour l'étude des communautés protestantes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles permet de souligner que l'on ne peut se contenter d'un seul type de sources. Il apparaît nécessaire de les confronter pour mieux connaître la vie des réformés français.

Didier Boisson,  
Maître de conférences à l'Université du Maine

<sup>9</sup> AN, G7 411-414. Lettre du curé de Châtillon-sur-Loire, 23 mai 1692.

## Panorama des fonds d'archives juives. Entretien avec Jean-Claude Kuperminc, Conservateur de la bibliothèque et des archives de l'Alliance Israélite Universelle

Cécile Lévy, DESS 2000-2001, a rencontré Jean-Claude Kuperminc le 15 janvier dernier. Elle nous dresse un panorama des archives juives en France et à l'étranger.

Il existe principalement deux grandes catégories d'archives juives :

- les archives purement religieuses ;
- les archives des activités intellectuelles et des communautés juives.

### Les archives « purement » religieuses

Les archives religieuses juives dépendent traditionnellement des communautés : registres de délibérations des communautés, registre des décisions des tribunaux rabbiniques, livres de circonciseurs, contrats de mariages, sont autant de types de documents, souvent en hébreu, qui permettent de connaître l'histoire des Juifs.

Entre le Grand Sanhédrin de 1807 et 1905, loi de séparation de l'Église et de l'État, les archives concernant l'organisation culturelle étaient des archives publiques.

L'exploitation de ces sources a donné lieu à la publication d'un ouvrage de Jean-Philippe Chaumont et de Monique Lévy<sup>1</sup>.

Réalisé par les Archives nationales et la Commission française des archives juives, cet ouvrage constitue un outil de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du judaïsme français, mais aussi à l'histoire des familles et à l'histoire locale : il rassemble plus de 2 800 notices individuelles de rabbins et autres ministres du culte israélite en exercice au XIX<sup>e</sup> siècle en France (Alsace-Lorraine comprise) et en Algérie. Les personnalités importantes en côtoient d'autres, sorties de l'oubli grâce au dépouillement minutieux d'une multitude de sources.

Une introduction très documentée permet de les resituer dans le contexte historique. Les notices détaillent autant que possible les biographies : état civil, milieu familial, formation, activités religieuses, sociales, savantes, etc. De nombreux portraits en vignette agrémentent l'ouvrage. S'ajoutent encore un répertoire géographique qui précise la succession des titulaires des postes pour les 436 communautés concernées et un ensemble de cartes qui permet de suivre l'évolution territoriale des consistoires.

Depuis la loi de 1905, peu d'archives ont été versées aux Archives nationales sauf d'éventuels fragments dans les versements du ministère de l'Intérieur, également chargé des cultes en France.

A contrario, les versements d'archives culturelles juives aux Archives départementales ou municipales dépendent souvent des contacts locaux comme cela a pu être le cas à Bordeaux où les communautés juives se sont rapprochées des Archives municipales et y ont versé leurs archives.

<sup>1</sup> Voir la bibliographie, p. 72.

## Les archives des activités intellectuelles israélites

Les archives juives se trouvent principalement au sein de deux grandes sociétés que sont :

- l'Alliance Israélite Universelle<sup>2</sup> ;
- le Mémorial de la Shoah.

Au Mémorial, on trouve principalement :

- les archives de l'activité allemande pendant la Guerre ;
- les archives de la Shoah en France (y compris le Fichier juif) ;
- les archives d'Institutions juives (dont le CRIF, Fonds Social unifié) depuis les années 30.

À côté de ces archives, il existe une association, la Commission française des archives juives (CFAJ) qui tente de jouer un rôle de sauvegarde et de conservation des archives juives quel que soit leur producteur (communautés, sociétés intellectuelles...).

Cette association, créée en 1963, publie également une revue « Archives Juives » et tente d'aider et de conseiller les communautés qui souhaiteraient s'occuper de leurs archives.

Il existe également à Marseille l'IMMAJ, Institut Méditerranéen Mémoire et Archives du Judaïsme, qui s'est fixé pour mission de conserver la mémoire et le patrimoine du judaïsme méditerranéen et de le mettre à disposition des historiens et chercheurs. Ils sont à l'origine de nombreuses initiatives et tentatives de récupération d'archives en danger dans les communautés, synagogues, familles israélites du bassin méditerranéen.

## Les archives des institutions de secours ou de bienveillante israélites

Depuis 15-20 ans, certaines institutions juives ont créé ou reconstitué leurs archives, parfois grâce à l'aide de la CFAJ. C'est le cas de :

- l'ORT, Organisation Reconstruction Travail ;
- l'OSE, Œuvre de Secours aux Enfants à vocation médico-sociale ;
- la fondation CASIP-COJASOR, œuvre dans le domaine social.

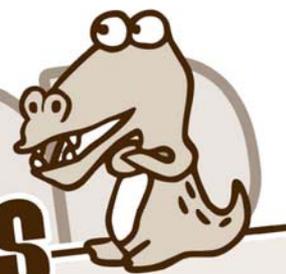
## Les fonds d'archives à l'étranger

Les sources de l'histoire des juifs en France se trouvent également à l'étranger au sein de différentes institutions ou d'organismes divers : par exemple, à Jérusalem, il faut se rendre aux Archives centrales pour l'Histoire du Peuple Juif où sont rassemblées des archives sur les juifs en France. Cet organisme a souhaité rassembler des fonds d'archives sur la diaspora juive dans le monde.

Propos recueillis par Cécile Lévy

<sup>2</sup> Voir l'article « Zoom sur l'Alliance Israélite Universelle », p. 23.

# 2003-2004 2/expériences



## Une recherche d'emploi

Contractuel au Centre des archives diplomatiques de Nantes<sup>1</sup> depuis le 3 décembre 1998, j'ai souhaité évoluer, à partir de 2004, dans ma profession. Si les services publics reconnaissent mal le statut de contractuel, celui-ci a un avantage indéniable sur celui de titulaire : il accorde la liberté de quitter la fonction publique sans que cela ne suscite de suspicion !

L'événement enclenchant ma réflexion intervient en juin 2003 quand *Archimag* (n° 165, p 48) publie un article sur Caroline Biencourt<sup>2</sup>, archiviste du diocèse de Cambrai. Ayant travaillé comme lecteur dans un service d'archives diocésaines, lors de la maîtrise en histoire que j'ai soutenue en juin 1997<sup>3</sup>, j'ai alors réfléchi sur la manière de faire fructifier cette expérience. En effet, cette maîtrise m'avait permis de découvrir les archives de l'évêché de Luçon que le père Delhommeau a classées à partir des années 1970 : il est l'un des pionniers de l'archivistique ecclésiastique. En outre, des activités associatives m'ont permis d'organiser des expositions : je suis alors resté en contact avec le successeur du père Delhommeau, le père Henri Baudry.

La phase de réflexion avant la recherche d'un emploi est essentielle : il s'agit de la mener à fond et le plus honnêtement possible, pour deux raisons. Tout d'abord parce que cette recherche aboutit d'autant plus vite et positivement si elle est en adéquation avec votre profil. Ensuite, il ne peut être question d'être candidat dans une entreprise, un secteur d'activité où vous ne vous sentiriez pas à l'aise dans votre travail et ses objectifs.

À la fin de l'année 2004, après avoir fait le point complet sur mes compétences et sur mes désirs professionnels (dans l'ordre des priorités, les archives, le tourisme, l'enseignement non titulaire), je mets en place une stratégie de recherche d'emploi :

- utilisation d'un réseau personnel : remise de mon curriculum vitae aux amis et connaissances, collecte des informations et des annonces qui circulent (avec réponse immédiate à celles susceptibles de correspondre à mes compétences) ;
- veille documentaire : lecture de la presse écrite et internet sur le secteur des archives, recherche des annonces écrites (notamment et assez simplement, celles de *Ouest-France*) ou orales (notamment les émissions de France-Info)<sup>4</sup> ;

<sup>1</sup> Le Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), service de la direction des Archives au sein du ministère des Affaires étrangères, est chargé de conserver les archives rapatriées des postes diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération français à l'étranger.

<sup>2</sup> Voir l'article « Archiver pour un archidiocèse — Conception, réalisation et application d'un guide d'archivage », p. 42.

<sup>3</sup> Biarnais, Luc-André. *Les Brouzils durant le ministère de Pierre Monneron (1814-1856). La fin d'une reconstruction paroissiale*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Launay, Nantes, 1997.

<sup>4</sup> Mes activités associatives m'ont permis d'acquérir quelques compétences dans le secteur touristique : j'ai, suite à une chronique sur France-Info, adressé une candidature spontanée aux Médiévales de Provins.

- envoi méthodique de candidatures spontanées.

Mes courriers spontanés se sont adressés à des mairies de la région nantaise, des entreprises d'archivage intermédiaire... J'ai, en même temps, cherché quels étaient les secteurs pouvant embaucher un archiviste. J'ai alors tenu le raisonnement suivant : il existe en France, métropole, départements et territoires d'Outre-mer, une centaine de diocèses catholiques, chacun ayant potentiellement un service d'archives. Or, celui-ci est traditionnellement confié à des ecclésiastiques ou à des bénévoles, malgré des exceptions de plus en plus nombreuses. La moyenne d'âge des uns et des autres est relativement élevée, ils n'ont pas tous de compétences archivistiques alors que les diocèses sont, en général, assez intéressés par les questions historiques et d'érudition : ils sont donc susceptibles de souhaiter une organisation raisonnée de leurs archives. En outre, un texte pontifical rappelle aux évêques l'importance des biens culturels de l'Église catholique. Enfin, une Association des archivistes de l'Église de France regroupe à la fois les archivistes diocésains et ceux des congrégations masculines et féminines. Cette association, équivalente catholique de l'Association des archivistes français, est en lien avec la Conférence des évêques de France.

J'ai alors adressé un courrier de candidature à chacun des évêques (les coordonnées des évêchés, archevêchés, maisons diocésaines se trouvent dans les *pages jaunes et blanches* sur internet). Il faut, bien entendu, veiller à respecter quelques règles protocolaires dans la forme du courrier. Le rythme d'envoi était de deux à cinq courriers par jour, comprenant lettre de motivation et curriculum vitae, envoyés par ordre numérique des départements après avoir adressé ce dossier de candidature aux diocèses voisins de Nantes. Ma lettre de motivation évoquait mes diplômes, bien entendu. Surtout, il faut insister sur les compétences : archiviste est un métier, choisi, non une carrière. Que ce soit dans le courrier ou lors de l'entretien, vous pouvez mettre en avant vos expériences déjà importantes quand vous êtes étudiants : stages, vacances, emplois temporaires, bénévolats au service des archives d'une association... Ces expériences vous auront permis de réaliser des récolements, des classements, de réfléchir sur des plans de classement, d'ordonner un magasin d'archives, de procéder à des éliminations - ce dernier point n'étant pas à négliger, le gain de place étant souvent le prétexte au classement d'un fonds diocésain.

Une quinzaine de jours après l'envoi de chaque courrier, j'ai effectué une relance téléphonique : j'ai eu comme interlocuteurs des chanceliers, des économes (qui, souvent, assurent la gestion directe du personnel), des vicaires généraux, une secrétaire également chargée des archives. L'un de mes interlocuteurs a été l'archiviste du diocèse de Nice. Le taux de réponses à mes candidatures, hors des diocèses, est de 50 %. Seul un diocèse n'a jamais répondu à mon courrier.

Avant même ma relance téléphonique, le diocèse de Gap a pris contact avec moi pour fixer une date d'entretien. J'avoue avoir regardé sur une carte où se trouve précisément le chef-lieu des Hautes-Alpes. Je ne connaissais alors le département que pour avoir passé deux semaines sous la tente au milieu des années 1980, dans le Queyras.

Mon prédécesseur, un prêtre dans la soixantaine qui accompagnera ensuite mes premiers pas dans le diocèse, m'accueille après 10 heures de train, le vendredi lendemain d'Ascension. Il me fait visiter les archives : quatre salles dont un bureau et deux magasins équipés de rayonnages mobiles. M<sup>gr</sup> di Falco, évêque de Gap, nous rejoint, puis me reçoit en entretien à la maison épiscopale. La réponse définitive intervient un mois plus tard, un mois au cours duquel d'autres réponses et propositions d'entretiens me sont parvenues. Je n'en refuse aucune avant

d'obtenir la réponse définitive de Gap, vivant dans le principe qu'il faut maintenir ouvertes le plus grand nombre possible de portes.

L'espace où se trouvent les archives diocésaines de Gap, son équipement tant en rayonnages que bureautique (l'ordinateur mis à ma disposition est plus performant que ceux alors utilisés au CADN) et l'accueil de M<sup>gr</sup> di Falco, montraient l'intérêt du diocèse pour les archives. Quand le diocèse de Gap m'a donné son approbation, j'ai présenté, dans l'heure, ma démission à ma chef de service. Deux mois après, le 5 septembre 2005, je prenais mes fonctions comme archiviste du diocèse de Gap.

Ma recherche d'emploi a duré trois mois, c'est-à-dire beaucoup moins longtemps qu'en 1997-1998. Il est vrai qu'une candidature est beaucoup plus crédible lorsqu'elle est adressée par quelqu'un qui est déjà en activité.

Toute recherche d'emploi correspond à un individu, à la rencontre entre des compétences (celles que vous avez à proposer) et des besoins (ceux de l'employeur : celui-ci, au cours d'un entretien pose souvent la question de la raison qui vous pousse à vouloir travailler dans son entreprise). Il convient de se mettre dans la position psychologique de celui qui choisit (un employeur, un cadre de travail, des fonctions, une activité, une certaine qualité de vie...) et non dans celle de celui qui serait choisi par l'employeur.

Luc-André Biarnais,  
archiviste du diocèse de Gap

## Zoom sur l'Alliance Israélite Universelle

Jean-Claude Kuperminc a présenté l'Alliance Israélite Universelle à Cécile Lévy. Récit.

Créée en 1860, l'Alliance Israélite Universelle est aujourd'hui l'une des principales organisations internationales dans le domaine de l'enseignement et de la culture juive. Son objectif est la diffusion d'un judaïsme fidèle à la tradition, tolérant et ouvert sur le monde moderne.

Son action s'appuie sur un réseau d'écoles en France et à l'étranger, la Section Normale des Études Juives, le Collège des Études juives, la Bibliothèque et ses publications.

Tout au long de son histoire, la bibliothèque de l'Alliance s'est développée suivant trois axes :

- l'acquisition de pièces remarquables du patrimoine littéraire hébraïque ;
- la constitution d'un fonds d'érudition réunissant les œuvres des meilleurs rabbins et universitaires dans tous les domaines des études juives ;
- et enfin la collecte des documents intéressant la vie quotidienne et l'histoire des différentes communautés juives.

### La bibliothèque de l'AIU :

Un des éléments uniques du patrimoine de la bibliothèque est constitué par les archives de l'Alliance Israélite Universelle de 1860 à 1940, qui sont la source de tant de thèses et d'ouvrages parus dans le monde entier.

Les archives représentent un volume de 500 mètres linéaires dont 100 sont accessibles. Les fonds conservés sont des archives papier mais également un important fonds photographique (plus de 40 000 images en cours de numérisation avec constitution d'une base de données prochainement accessibles en ligne sur internet sur le site de l'AIU)<sup>1</sup>.

Ces archives renseignent non seulement sur l'histoire de l'Alliance et de ses écoles dans les différents pays, mais aussi sur la vie juive traditionnelle des ghettos d'Orient et des mellahs d'Afrique du nord, sur l'antisémitisme et les rapports avec les populations non juives, sur les rivalités des grandes puissances coloniales et sur l'évolution des mœurs dans les pays en question.

Aujourd'hui, la bibliothèque reste fidèle à ses missions d'accroissement du fonds, de conservation du patrimoine et de communication des collections.

La bibliothèque a participé à la création du Réseau Rachel, qui regroupe les catalogues informatisés de grandes bibliothèques juives (Séminaire israélite de France, Maison de la culture yiddish-Bibliothèque Medem)<sup>2</sup>.

Bibliothèque patrimoniale, bibliothèque spécialisée largement ouverte sur un public varié, bibliothèque universitaire pour tous les étudiants en études juives, jouissant d'une indiscutable réputation internationale, la bibliothèque de l'Alliance israélite universelle poursuit sa mission d'enraciner la présence juive dans le patrimoine national.

<sup>1</sup> <http://www.aiu.org/>

<sup>2</sup> <http://www.rachelnet.net>

## Les fonds d'archives conservés à la bibliothèque de l'AIU :

Depuis sa création en 1860, l'AIU a conservé l'essentiel de la correspondance entre le Comité Central et le personnel enseignant en poste dans ses écoles autour de la Méditerranée, en Orient et dans les Balkans. Spoliées par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, ces archives sont retrouvées en grande partie à la Libération. Classées en 1960, elles constituent le fonds Archives historiques (1860-1940), dont l'inventaire est aujourd'hui disponible sur la base de données de l'AIU. L'AIU procède actuellement au reclassement, au reconditionnement et au microfilmage<sup>3</sup> de ce fonds, qui reste accessible au public. Le fonds Procès-verbaux du Comité Central (1860-1976) retrace l'histoire de l'institution.

Une autre partie des archives a une histoire singulière. Confisquées en 1945 par les Soviétiques à l'Allemagne défaite, elles sont conservées par les services secrets russes, jusqu'à leur restitution à l'AIU en 2000, au terme d'après négociations entre Paris et Moscou. Elles constituent le Fonds Moscou.

Les Archives modernes couvrent quant à elles la période allant de 1945 au décès de René Casin en 1976. Elles sont actuellement en cours de classement.

Le fonds des Archives de la Délégation de l'AIU au Maroc (1933-1956) contient principalement la correspondance entre la Délégation de Casablanca et le Comité Central.

## Les archives privées

De nombreuses institutions ont souhaité confier leurs archives à l'Alliance Israélite Universelle, notamment :

- Consistoire Central<sup>4</sup> ;
- CRIF ;
- OSE ;
- CECJF.

Cela permet ainsi leur consultation aux étudiants et chercheurs fréquentant la bibliothèque.

De même, diverses personnalités du judaïsme et leurs familles ont souhaité donner ou déposer leurs archives personnelles, parmi lesquelles :

- Paul Bauer ;
- Jean Ellissen ;
- Elian Finbert ;
- Henri Hertz ;
- Kruger ;
- Bernard Lazare ;

<sup>3</sup> Cette opération est menée en collaboration avec les Archives centrales du peuple juif de Jérusalem et la division Judaica de la Bibliothèque de l'Université d'Harvard. C'est une collaboration tant financière que technique qui devrait permettre une communication des fonds tant en France qu'à l'étranger.

<sup>4</sup> Pour consulter les archives, contacter Philippe Landau, Conservateur des archives, ACIP, 17, rue Saint Georges 75009 Paris.

- Jacques Lazarus ;
- Sarah Leibovici ;
- Edmond Maurice Lévy ;
- Bernard Mélamède ;
- Pierre Mendès France ;
- Salomon Grumbach ;
- Rachel Minc ;
- Louis Oungre ;
- Isidore Simon.

### Informations pratiques - Conditions d'accès :

La consultation des fonds d'archives se fait uniquement sur rendez-vous : les mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h.

Les archives historiques de l'A.I.U sont classées et accessibles au public pour la période 1860-1940.

L'accès est soumis à l'autorisation du conservateur de la bibliothèque après entretien. Les étudiants en second cycle universitaire présenteront leur sujet de recherche ainsi qu'une lettre de recommandation de leur directeur de recherches. Des recherches personnelles sont possibles pour les enseignants de l'Alliance ou leur famille. Les collections microfilmées sont proposées à la consultation également les après-midi, en fonction des appareils de lecture disponibles.

### Accès aux autres fonds conservés par l'AIU :

Certains fonds provenant de dons ou de dépôts nécessitent une autorisation spéciale pour leur consultation.

Propos recueillis par Cécile Lévy,  
DESS 2000-2001

## Le CNAEF : un centre national pour les archives de l'Église catholique en France

Le Centre national des archives de l'Église de France, où je travaille depuis quatre ans, est le service d'archives de la Conférence des évêques de France. Contrairement à ce que son nom peut laisser paraître, il ne centralise aucunement les archives de l'Église catholique en France. Il faudrait plutôt le comparer aux centres des Archives nationales. Il a pour mission de collecter les archives des services nationaux de l'Église et d'accueillir des dons et dépôts d'associations ou de personnes ayant eu un rôle national dans l'histoire de l'Église catholique en France.

### Qu'est-ce que la Conférence des évêques de France ?

La Conférence des évêques de France (CEF) est l'instance permanente de coordination et de collaboration des évêques français (métropole et DOM). Il est important de rappeler que chaque évêque est maître dans son diocèse, c'est-à-dire que la Conférence épiscopale ne peut rien imposer dans le fonctionnement des diocèses. Elle n'est nullement un échelon intermédiaire entre le pape et les évêques.

La Conférence fonctionne avec une assemblée réunissant l'ensemble des évêques français deux fois par an et un Conseil permanent, composé de membres élus et d'un membre de droit, l'archevêque de Paris. Les évêques se répartissent dans des groupes de travail relatifs aux différents thèmes de pastorale (enseignement, famille, société, santé, enfance et jeunesse, catéchèse, etc.). Le nombre important de ces thèmes s'explique par la volonté de l'Église d'être présente dans toutes les situations que peut rencontrer un catholique durant sa vie. Des services nationaux travaillent de manière permanente sur ces thèmes sous la tutelle du groupe d'évêques ad hoc. Dans chaque diocèse, des délégués diocésains chargés d'un thème de pastorale ont pour mission de faire le lien entre ce qui se passe sur le terrain et les réflexions au niveau du service national et du groupe épiscopal.

La Conférence a également, auprès des pouvoirs publics et des médias, un rôle de représentation de l'Église catholique en France.

### Et le CNAEF ?

Créé en 1974, par l'Association des archivistes de l'Église de France, il a pour première mission d'offrir une structure aux archives concernant l'Église catholique en France qui pouvaient être en péril car sans lieu "naturel" d'accueil (diocèses, congrégations). C'était le cas des archives des mouvements par exemple. Depuis 1981, le CNAEF est rattaché directement au Conseil permanent par l'intermédiaire d'un évêque nommé par ce Conseil et reçoit en versement les archives de la Conférence épiscopale. Depuis 2003, avec l'arrivée d'Agnès Piollet-Loarer (DESS 2001-2002) et de moi-même, il devient également un centre de préarchivage où l'entrée de tout document se fait avec un bordereau !

## Ce qu'on peut trouver dans les fonds

Du fait de l'histoire ecclésiastique française — Révolution de 1789 et nationalisation des biens du clergé en 1790, régime concordataire jusqu'en 1905 et surtout création de la Conférence épiscopale en 1964 —, la quasi-totalité des documents conservés au CNAEF datent du XX<sup>e</sup> siècle et sont pour la plupart postérieurs au concile Vatican II.

Nous ne conservons pas de documents utiles dans le cadre de recherches généalogiques ou familiales. Ce type de documents est conservé auprès des diocèses ou, pour des recherches concernant des religieux, dans les instituts séculiers ou congrégations. Toutefois, quelques fonds d'archives personnelles sont déposés ou donnés concernant des personnes, clercs ou laïques, lorsque celles-ci ont eu un rôle marquant dans la vie nationale. C'est le cas, par exemple, des papiers de Jeanne Aubert-Picard, ancienne dirigeante de la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, ou de l'abbé Bissonnier ayant consacré ses travaux au monde de l'enfance et de l'éducation spécialisée.

Les dons et dépôts des mouvements catholiques sont une de nos richesses : secrétariats nationaux des Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne, Action catholique ouvrière, Action catholique indépendante, section française de Pax-Christi, Conseil national de France de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Le fonds de l'Aumônerie des prisonniers de guerre attire de plus en plus de chercheurs. Cette aumônerie, organisée par le futur fondateur du Secours catholique, s'est occupée du soutien spirituel et aussi matériel de nombreux internés français en France et en Allemagne de 1940 à 1946. Elle offre une belle source d'informations sur la vie matérielle dans les camps.

Auprès de ces dons et dépôts, les deux tiers de nos fonds sont constitués des archives de la Conférence (2 600 mètres linéaires) : services du Secrétariat général de l'Épiscopat, commissions, comités et groupes de travail épiscopaux, services nationaux, aumôneries nationales de certains mouvements. C'est là qu'on pourra trouver, par exemple, les relations entre l'Église et l'État, les organisations des voyages des papes en France.

Une des caractéristiques des archives conservées au CNAEF et plus généralement des archives ecclésiastiques est leur caractère quasi-universel. La gymnastique devient acrobatique lorsqu'on articule un plan de classement des dossiers vivants du Secrétariat général de l'épiscopat où il faut caser un dossier "Gourmandise", un dossier "Apparitions" et un dossier Relations avec le Ministre de l'Intérieur". Outre les archives des services travaillant sur des domaines attendus tels que la liturgie, le catéchisme, l'enseignement catholique, les vocations, on peut retrouver, notamment dans les archives de la Commission sociale ou celle de la famille, des réflexions et des prises de position sur des sujets tels que la sexualité, la bioéthique, les prisons et les droits de l'homme. Enfin, des thèmes de travail de certains services peuvent apparaître plus surprenants mais illustrent cette volonté depuis les années 1930 de rassembler au profit de l'ensemble des évêques une veille sur tous les domaines de la société afin d'y réfléchir collégialement. On peut citer entre autres : tourisme, cinéma, monde des forains et des gitans, écologie, prévention routière, mondialisation.

## Objectifs et espoir

Notre visibilité et notre utilité auprès des services versants sont désormais bien assurées, même si c'est un travail qu'il ne faut pas laisser reposer. Nous aimerions poursuivre des actions de communication auprès des évêques afin qu'ils n'hésitent pas à nous contacter pour des recherches. Notre deuxième objectif est de développer notre accueil du public. Lors de la réouverture du CNAEF aux chercheurs en 2004, après une fermeture de deux ans, nous n'avions pas fait beaucoup de publicité. Outre un lourd travail de collecte et de procédures à mettre en place, nous avons une première phase de classement pour rendre nos fonds, les plus "anciens", disponibles. Malgré ses 34 ans d'existence, le CNAEF est une structure jeune dans sa pratique professionnelle de l'archivistique (procédures, description selon les normes), nous espérons qu'au-delà de nos présences la Conférence épiscopale est désormais convaincue de la nécessité d'une embauche de professionnels.

Kristell Loussouarn-Leost,  
DESS 2002-2003,  
Centre national des archives de l'Église de France

## La congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion

Étudiante en licence d'archivistique à Angers, je me trouvais en fin d'année confrontée, comme tant d'autres étudiants, au problème de l'année suivante. Qu'allais-je faire ? Une maîtrise, cela était certain, mais laquelle ? Sur quel fonds et quel sujet ? Où ?

Diverses possibilités existaient. L'une d'elle consistait en une maîtrise sur le fonds de la congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion, qui se trouvait à Rome. Je ne connaissais pas cette congrégation, je n'étais allée en Italie que pour dix jours de vacances et mon ignorance de l'italien était totale. Pour toutes ces raisons (et d'autres), j'ai décidé de partir, dans le cadre du programme Erasmus. Ma maîtrise, terminée en 2004, avait pour titre « Les raisons des fondations de la congrégation de Notre-Dame de Sion, 1843-1992 ». Un an après mon retour en France, je reprenais contact avec la congrégation, qui avait apprécié mon travail et cherchait à engager un archiviste pour un contrat à durée indéterminée.

### Une fondation française

La congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion a été fondée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par deux frères, Théodore et Alphonse Ratisbonne. Il s'agit de deux prêtres, issus d'une famille juive strasbourgeoise. Le père Théodore ouvrit à Paris en 1843 un catéchuménat et un néophytat (l'un pour accueillir les jeunes filles avant leur conversion et les préparer au baptême et l'autre pour continuer leur instruction dans le christianisme et consolider leur nouvelle foi). Quelques dames vinrent l'aider dans cette nouvelle œuvre, l'éducation et la conversion des jeunes filles juives. Elles prononcèrent leurs premiers vœux en 1848.



### ...Devenue internationale

Dix ans après la fondation du néophytat, était ouverte à Paris la Maison Mère de la congrégation, dans l'actuel sixième arrondissement, où furent conservées les archives générales de la congrégation. Cette dernière s'est ensuite implantée au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans de nombreuses parties du monde, principalement par la fondation de grands pensionnats destinés à l'éducation des jeunes filles de la bonne société, et d'écoles ou d'orphelinats pour les enfants plus pauvres.

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, des enfants juifs furent cachés et sauvés par les sœurs. Par la suite, le scandale de l'affaire Finaly marqua durablement la congrégation dans l'opinion publique. Les sœurs prirent alors conscience de la nécessité d'un « aggiornamento », dans la lignée de l'ensemble de l'Église. Actuellement, elles se consacrent avant tout au dialogue juéo-chrétien, notamment par l'enseignement et l'ouverture de centres de documentation.

## Et les archives ?

Les documents concernant les différentes maisons sont en général restés sur place<sup>1</sup>. Le « Directoire »<sup>2</sup> rédigé en 1860 par le P. Théodore Ratisbonne, prescrit quels documents chacune de ces maisons devait conserver. À cette époque, et jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, chaque fondation de la congrégation était reliée directement à la Maison Mère et lors de leur fermeture, leurs archives y revenaient. Depuis 1957, des provinces ont été organisées, et lors de la fermeture d'une maison, ses archives reviennent à celles de la province. Ces archives des différentes maisons sont donc conservées à chaque fois dans des conditions diverses, quoique bonnes, en général. Elles ont parfois été déposées dans des archives publiques. C'est le cas par exemple de celles de la maison de Campanha, au Brésil. Elles ont été prises en charge par la ville et l'université (qui se trouve dans les anciens locaux du pensionnat de Sion), qui les conserve dans d'excellentes conditions, à cause de l'important rôle qu'a tenu la maison de Sion pour la ville, y compris du point de vue civil.

Les archives issues de l'administration générale de la congrégation ont été conservées à Paris, leur lieu de production, jusqu'en 1964. À cette époque, tous les organes centraux ont été déplacés à Rome (casa generalice), pour se rapprocher du Vatican. Les archives suivirent ce déménagement. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure ce déplacement fut néfaste aux archives. Même s'il a été accompli avec beaucoup de soin, aucun inventaire n'avait été rédigé à l'époque. Impossible donc de savoir s'il y a eu des pertes à ce moment-là.

## Un travail diversifié...

En tant qu'archiviste de Notre-Dame de Sion, j'ai en théorie la charge de l'ensemble des archives produites par la congrégation. En pratique, je m'occupe des archives générales, à Rome, et de celles de la province dite européenne, à Paris, ce qui représente en tout environ 200 mètres linéaires. La datation de ces archives va du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à une époque très contemporaine.

Peut-être que la plus grande spécificité de ce poste est que la même personne s'occupe de tout. En effet, dans un service composé d'une personne, c'est le même individu qui traite l'ensemble de la chaîne archivistique. Dans le cas de Notre-Dame de Sion, c'est encore la rédaction de l'inventaire qui prend le plus de temps. En effet, les versements de grande importance volumique sont relativement rares (tous les quatre ou six ans, ou à l'occasion d'un décès, de la fermeture d'une maison). En dehors de cela, les documents arrivent en général aux archives de manière dispersée, éparpillée. Une pochette de photos (pas toujours identifiées), un compte rendu, une brochure informative... Il s'agit ensuite de réussir à les replacer dans leur contexte, retrouver l'auteur ou la date si elle est inexistante, retracer leur histoire, etc. De même, je n'ai pratiquement pas procédé à des éliminations. Les archives dont j'ai la charge sont elles-mêmes très diverses : cahiers de notes personnelles, comptes rendus officiels, conférences, photographies, documents financiers et budgétaires, plans d'architectes, titres de propriétés, et autres.

<sup>1</sup> On peut noter l'importance, par leur volume et certainement par leur intérêt historique, des archives conservées dans les maisons de Notre-Dame de Sion à Jérusalem.

<sup>2</sup> Le Directoire est un texte presque aussi important que la Règle. Il en donne avec précision les modalités d'applications, alors que la Règle reste plus générale.



Un certain nombre de tâches administratives me reviennent aussi : courrier, achats, élaboration d'un budget entre autres. Par exemple, la sœur chargée des archives avant moi, et avec laquelle je continue de travailler, voulait « informatiser les archives ». Après de longues recherches, il est apparu que les logiciels d'archives du type de ceux utilisés par les dépôts d'archives publiques étaient non seulement trop chers, mais aussi trop lourds pour une organisation de taille modeste. Nous avons finalement opté pour une simple base de données, plus souple, plus maniable et

donc plus adaptée à nos besoins.

Pour tout cela, je suis aidée par des manuels et formations proposés par différentes associations comme l'AAF (Association des Archivistes Français), l'AAEF (Association des Archivistes de l'Église de France) ou le GAFR (Groupe des Archivistes Francophones à Rome). Des rencontres et des visites d'archives sont organisées afin que des points ou difficultés techniques rencontrés par la plupart soient soulevés, que des échanges d'informations aient lieu, etc.

### ...Pour une situation un peu particulière

Notre-Dame de Sion a fait le choix courageux d'engager une archiviste laïque. Ce n'était pas évident, car les congrégations forment comme des « familles », et il n'est pas facile de laisser une personne extérieure s'occuper de « ses papiers ». Mais le nombre de sœurs allant en s'amenuisant et leur âge allant croissant, elles prirent conscience du danger que courraient leurs archives en les laissant en l'état.

Auparavant, et c'est encore le cas dans nombre de congrégations religieuses, la sœur chargée des archives avait aussi une fonction de secrétaire, qui en général était son travail prioritaire. Ailleurs, on confie cette tâche à une religieuse âgée à la retraite, qui ne peut plus accomplir son ancienne activité.

Il n'est pas toujours facile pour une laïque de travailler avec des religieuses, ni pour les religieuses de travailler avec une laïque. Il y a parfois des incompréhensions, surtout au début. La confiance ne vient pas tout de suite. L'arrivée de la laïque peut être considérée par certaines comme une intrusion. Dans mon cas, cela s'est bien passé la plupart du temps, les sœurs considérant que j'avais plus de compétences qu'elles pour accomplir ce travail. Mais j'ai eu, comme tout le monde, des difficultés à faire comprendre en quoi consistaient exactement mon travail et ses besoins financiers !

Céline Hirsch,  
DESS 2004-2005

## Des archives audiovisuelles particulières : le film fixe

Le film fixe est un support largement oublié aujourd'hui. Il a pourtant été très fortement utilisé des années 1920 aux années 1960 avant de se voir remplacé par la diapositive. Édité par milliers, il présente une diversité impressionnante de sujets aussi bien scolaires que religieux sans oublier les films à caractère récréatif. C'est probablement cette diversité qui explique son succès auprès des patronages dans un premier temps mais aussi des curés pour l'apprentissage du catéchisme, des missions à l'étranger, des instituteurs, du monde étudiant pour la préparation d'exposés, du monde commercial dans la cadre d'opérations de promotion, des hôpitaux pour la rééducation et le loisir de leurs patients et enfin des musées pour des expositions.

### Création et définition d'un film fixe

Le film fixe est un rouleau de pellicule transparente et noire d'une largeur de 35 mm et d'une longueur d'un mètre environ avec une rangée de perforations de chaque côté de la pellicule. Il comporte des vues en noir et blanc et parfois des vues en couleur. Ces vues sont composées de photos, de dessins ou de cartes accompagnés ou non de texte. C'est une pellicule de type Kodak, Eastman color, Agfa, excepté qu'il est composé de positifs et non de négatifs.

Sa création semble dater de 1923 avec le lancement du Pathéorama de la maison Pathé cinéma. Il s'agit d'une petite visionneuse individuelle adaptable à un projecteur Cocorico. Un film Safety 30 mm qui est en réalité un film de 35 mm amputé d'une rangée de perforations, permet de projeter une quarantaine d'images fixes. Un bouton moleté fixé sur la pellicule entraîne les images au coup par coup. D'autres maisons lancent dans ces années 1920 leurs appareils de projection utilisant le format de 35 mm. L'ergonomie du système, la facilité d'emploi et le faible encombrement pelliculaire sont autant d'arguments commerciaux avancés par ces fabricants. Mais il faudra attendre l'année 1951 et la loi Barangé pour que de nombreuses écoles reçoivent les subventions nécessaires à leur équipement. Une quarantaine de fabricants de projecteurs ont été dénombrés qui pratiquaient des prix allant de 16 900 à 56 000 francs<sup>1</sup>.

Quant aux dessins, aux illustrations et aux textes, ils étaient l'œuvre de professionnels parfois cités dans les films, quasiment jamais dans les livrets qui accompagnaient parfois les films. On ne sait rien de leurs recrutements ni de leurs conditions de travail. D'autres types de films fixes sont des reproductions de bandes dessinées dont l'autorisation a été concédée par leurs auteurs. Hergé a ainsi autorisé la reproduction de Tintin et Milou ou Jo et Zette sur films fixes, n'accordant toutefois ce droit qu'à une seule maison de production : la maison des « Beaux films ».

Les maisons d'édition étaient nombreuses. La plupart d'entre elles ont aujourd'hui disparues à l'exception des éditions Paris-Match et la Maison de la Bonne Presse devenue Bayard Presse dans les années 1960.

<sup>1</sup> Un appareil de cinéma coûtait lui aux alentours de 200 000 francs soit quatre fois plus cher qu'un projecteur de films fixes.

## Les milieux catholiques : premiers consommateurs de films fixes

Les films fixes ont d'abord connu un succès auprès des religieux avant de séduire plus tardivement le monde scolaire. Ainsi, dans le cadre du renouvellement des méthodes pédagogiques, le clergé français met en place toute une série de formation avec notamment le développement de collèges libres et l'essor des mouvements de jeunesse dès les années 1920. Le catéchisme purement écrit commence à utiliser l'image d'où l'importance grandissante des films fixes pour l'enseignement du catéchisme. Cette utilisation de l'image fixe explose après la Seconde Guerre mondiale.

Il faut cependant relativiser cette tendance pour le diocèse d'Angers et ceci pour trois raisons. L'enseignement religieux est d'abord souvent délégué à des laïcs formés. De plus, l'utilisation du film fixe n'est pas officiellement encouragée par l'évêché. Enfin, le catéchisme reste une leçon à apprendre par cœur et à réciter à la séance suivante. Le temps de projection d'un film en est réduit. Il ne sert en fait que d'illustration de la leçon de catéchisme.

En réalité, le patronage devient rapidement le lieu où le film fixe prend toute son importance. Ce lieu de réunion et de loisirs des enfants des diverses paroisses du diocèse d'Angers apparaît dès 1833 pour remédier à l'ignorance religieuse des apprentis et bientôt des écoliers. En effet, l'enseignement religieux n'étant plus dispensé à l'école, il est désormais assuré dans le cadre du patronage. Mais, à la différence du catéchisme, le prêtre consacre plus de temps aux jeux et tente de rendre l'apprentissage plus ludique. Les films fixes répondent parfaitement à cette demande. La projection de films fixes vient compléter des séances de promenade et de sport, voire même les remplacer en cas de mauvais temps. Cependant, étant donné que les enfants n'ont pas tous le même niveau, puisqu'ils viennent d'horizons très variés et de familles n'ayant pas nécessairement l'habitude d'assister à la messe, les prêtres doivent choisir des films accessibles à tous. Ces films sont d'ailleurs, pour l'essentiel, récréatifs, afin de reposer intellectuellement des enfants qui s'étaient dépensés sportivement. Toutefois, des films d'enseignement moral ou intellectuel voire de découverte pouvaient également être projetés. Les enfants sont très réactifs aux projections et attendent souvent la séance suivante pour découvrir la suite. Mais pour des raisons de disponibilité à la cinémathèque Sainte-Thérèse, les mêmes films sont souvent loués plusieurs fois. Les films fixes étaient cependant assez riches d'enseignement pour permettre de nouvelles découvertes à chaque diffusion. À Angers, les patronages qui se multiplient au XX<sup>e</sup> siècle sont surtout encadrés par des prêtres et perdurent jusqu'aux années 1960 où la télévision et la mobylette s'imposent. Le cinéma devient à cette époque plus accessible tandis que l'urbanisation rejette la population en périphérie. Les paroisses elles-mêmes éclatent. Quant aux prêtres, ils se détournent peu à peu des patronages pour se consacrer à la gestion de leur paroisse, alors que ces mêmes patronages catholiques sont de plus en plus concurrencés par des patronages laïcs.

Les milieux scolaires sont plus lents à s'équiper. L'image revêt une importance plus grande en même temps que les méthodes pédagogiques évoluent. L'enseignement scientifique et technique devient bientôt aussi bien considéré que les lettres. En outre, L'État comprend la nécessité de développer intellectuellement le pays au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le ministre de l'Instruction publique autorise alors l'utilisation du cinématographe pour l'enseignement à tous les degrés. En parallèle, se développent des Offices du cinéma éducateur dans les grandes villes comme Strasbourg, Saint-Étienne, Lyon, Nancy ou Marseille. L'Union française des offices du cinéma éducateur est créée en 1833. L'utilisation des films fixes dans l'enseignement laïque n'est officiellement encouragée qu'en 1835 par Mario Roustan, ministre de l'Éducation nationale. En fait, la généralisation de l'utilisation du film fixe dans le monde

scolaire ne se fait effectivement qu'après la Seconde Guerre mondiale. Une « commission ministérielle du cinématographe d'enseignement » est ainsi créée, en 1944, afin de superviser l'utilisation des films fixes et de délivrer des agréments « films d'enseignement et d'éducation », dont la liste est régulièrement publiée dans UFOCEL informations. Pourtant ce n'est qu'en 1951, avec la loi Barangé, que les établissements reçoivent les subventions nécessaires à l'acquisition du matériel de projection. Sur les films d'enseignement, l'enseignant se construit son propre commentaire, à partir des livrets qui pouvaient parfois exister avec les films fixes. Les films fixes sont aussi bien utilisés dans les écoles maternelles et primaires qu'en collèges. Dans les écoles maternelles et primaires, le film fixe sert surtout à compléter l'éducation des élèves. Dans les collèges, il sert d'illustration. Les films utilisés pour l'enseignement s'intéressent aux sciences humaines, plus précisément à l'histoire pure, à l'histoire chronologique, à l'histoire de l'art, aux biographies ou à la géographie mais les enseignants utilisent également des films d'enseignement scientifique sur la zoologie, la botanique, la géologie, la physique, la chimie et la médecine. Il ne faut pas oublier les films techniques même si les thèmes proposés sont moins nombreux. D'autres films, à caractère publicitaire, sont aussi employés, afin de présenter des thèmes en rapport avec la santé et la vie quotidienne des enfants.

L'État français a également utilisé le film fixe comme moyen de propagande. La troisième République cherche ainsi à intéresser les Français à la construction d'un empire colonial, après la Seconde Guerre mondiale.

## Le film fixe : entre avantages et inconvénients

Le film fixe reste un support unique en son genre et pédagogiquement bien adapté. L'utilisation d'images fixes retient plus l'attention de l'enfant que ne le permet le cinéma animé. La réflexion du spectateur est ainsi plus sollicitée que devant une scène animée. Chaque image du film fixe constitue une suite logique, conçue pour être utilisable pédagogiquement et marquer l'esprit de l'enfant. Les films utilisés ont, en plus, une bonne qualité d'image et rarement plus de cinquante poses pour ne pas lasser. En complément des images, des légendes et des textes sont pédagogiquement organisés en titres et sous-titres, rangés dans un ordre indispensable à la compréhension du film. Des livrets peuvent également être édités pour aider à la compréhension du film, découpant image par image, afin d'aider les éducateurs dans leurs commentaires, même si ces commentaires restent souvent personnels.

Le film fixe permet également de faire découvrir un nouveau thème, même en cas de multiples projections du même film. Le même film peut ainsi être réutilisé aux divers stades de l'apprentissage pour illustrer une leçon, faire découvrir un thème, faire réviser une leçon. Chaque film est déroulé à la vitesse souhaitée et l'utilisation du matériel de projection est aussi simple pour un adulte que pour un enfant. De même, la taille de l'image est adaptable en avançant ou reculant le projecteur, selon l'assistance.

Ce support original, qu'est le film fixe, apporte de nouvelles méthodes à un enfant, qui n'a pas l'habitude de visionner de tels films. La visualisation des images des films d'enseignement favorise une meilleure mémorisation de la leçon, tandis que les films récréatifs encouragent l'imagination de l'enfant. C'est également un encouragement au dialogue. Chaque éducateur peut chercher à faire réagir les enfants en posant des questions sur le film.

Pourtant, la fixité des images impose une concentration nécessaire de l'enfant, qui a plutôt

l'habitude de visualiser des images en mouvement, telles qu'elles sont reproduites dans les films traditionnels. La discontinuité des images peut favoriser la déconcentration de l'enfant.

La qualité de la diffusion d'un film fixe repose également sur les talents oratoires et pédagogiques de l'éducateur. La symbolique du film ou même les textes ne sont pas forcément accessibles à un jeune public. Tous les enfants ne savent pas lire et certains textes peuvent parfois être trop longs. Seul l'éducateur peut être en mesure de les restituer. De même, l'éducateur peut choisir d'ajouter un fond musical mais très peu de films sont accompagnés d'un fond sonore, qui reste, de toute façon, séparé de la bobine, sans donner l'impression d'un tout.

Le film fixe connaît son apogée dans les années 1940-1950, même si son utilisation est de plus en plus concurrencée par d'autres types de projection tels que la diapositive. La composition des bobines peut parfois poser problème, lorsque toutes les vues ne sont pas intéressantes ou lorsque l'enseignant doit choisir des vues éparpillées sur des bobines distinctes. Or, le projecteur de diapositives, promu depuis la fin des années 1940 par les constructeurs anglo-saxons, offre cette souplesse. Les enseignants prennent alors l'habitude de découper les vues des films fixes, pour les mettre dans des cadres 5 x 5 cm pour diapositives.

Le marché du film fixe est trop fragmenté. Aucune forme consensuelle n'apparaît. Même si le format des bobines de 35 mm s'impose, la forme des images diffère trop d'une part, par les couleurs, tantôt seulement en noir et blanc, tantôt en couleur ; d'autre part, par le format de l'image, qui diverge entre le 18 x 24 mm à déroulement vertical et le 24 x 36 à déroulement horizontal. L'insertion du texte dans l'image est différent selon les bobines : certaines bandes intègrent le commentaire dans l'image comme titre ou sous-titre quand d'autres les rejettent. Il existe également différents formats de boîtes, rond, carré, en métal, en carton, ou en plastique.

Le film fixe reste enfin un support à faire dérouler manuellement, image par image, quand d'autres supports bénéficient de systèmes automatisés, tels que la diapositive, qui permet à l'enseignant de commander le déroulement à distance et qui requiert moins d'attention de sa part.

## L'Anjou : terre de diffusion du film fixe

Si le film fixe a connu un développement particulier sur Angers, c'est grâce à la maison Mousseau. Dès le début des années 1920, un instituteur de l'école libre Sainte-Thérèse d'Angers décide de se lancer dans la location de films, auprès d'ecclésiastiques et de collègues instituteurs, pour la réalisation de leurs cours. Approvisionné essentiellement par les maisons d'édition parisiennes en films, en majorité à caractère religieux, il obtient un rapide succès auprès des ecclésiastiques, puis des enseignants. Il abandonne sa charge d'instituteur dès 1928, pour se consacrer exclusivement à son commerce dans les locaux de l'école Sainte-Thérèse, d'où le nom de Cinémathèque Sainte-Thérèse donné à son commerce. Sa clientèle s'étend aux départements limitrophes. Mousseau s'intéresse alors aux films animés en 9,5 mm. Il propose désormais des films à la location et à la vente, ainsi que des projecteurs à la vente. Il reste le seul distributeur de films animés et fixes de toute la région nord-ouest de la France. Le succès des films fixes grandit et malgré l'Occupation allemande, la Cinémathèque Sainte-Thérèse conserve et même augmente sa clientèle.

Sur Angers, la librairie Richer proposait également des films fixes mais sans aucune mesure avec le commerce développé par la cinémathèque, qui reste un commerce unique en son

genre en France. D'autres grandes villes de France comme Strasbourg, Saint-Étienne, Lyon, Marseille ont connu des Offices du cinéma éducateur dès le début des années 1920. Mais ces offices ne proposent que des films fixes pédagogiques à la seule location. Leurs films sont d'ailleurs réservés exclusivement aux écoles laïques. Leurs stocks, enfin, ne sont pas aussi importants que ceux de la cinémathèque. La Cinémathèque, bien qu'elle soit approvisionnée exclusivement par les maisons de production parisiennes, élargit encore sa gamme de produit puisqu'elle propose à ses clients d'établir des films d'inspiration locale à partir des photographies des clients.

Ces fonds de films fixes, abandonnés par la Cinémathèque, constituent aujourd'hui une partie des fonds collectés par l'Association de sauvegarde des films fixes en Anjou (ASFFA), créée en 2003. D'autres fonds provenant de particuliers, de centres catéchétiques, de paroisses de l'ouest, d'écoles et d'autres institutions laïques ou catholiques sont venus enrichir et enrichissent toujours les collections. Ces dons sont parfois restés malheureusement anonymes. Les dons viennent pour une part de l'ouest de la France mais aussi de la France entière. L'association compte même des fonds du Sénégal et du Japon. Son but est de recueillir, conserver ces fonds, les mettre en valeur par des travaux de recherche et faire connaître ce patrimoine. Un important travail de classement a été réalisé depuis 2000 en collaboration avec des étudiants de maîtrise et de master 1 de la formation « Archives » d'Angers depuis 2001 qui ont imaginé et mis en place des conditionnements adaptés, des logiciels de classement et un cadre de classement, enrichis au fur et à mesure des entrées.

L'association a classé au total 5 710 bobines originales, 8 733 doublons et 252 livrets d'accompagnement. D'importants fonds restent à classer. L'originalité des fonds de l'association repose non seulement sur la grande quantité de films collectés, mais aussi sur la variété de ces fonds tant religieux que pédagogiques et récréatifs. En complément du classement, des collectes de témoignages de spectateurs et utilisateurs de films fixes sont effectuées afin d'obtenir des informations complémentaires sur les films eux-mêmes, mais aussi sur les livres et les disques qui les accompagnent.

Le classement se heurte encore aujourd'hui à la difficulté de déterminer les dates de création des films, puisqu'aucune date n'apparaît sur les films. Seuls quelques indices sur les bobines permettent d'évaluer approximativement ces dates de création. Des travaux d'indexation seront à réaliser.

L'association dispose désormais d'une nouvelle base de données disponible sur l'internet. Cette nouvelle base PIAFF, fonctionne avec une plate-forme locale, qui allie MySQL et PHP et qui possède une extension sur le Web pour les Internautes, ainsi qu'un système de sauvegarde en XML ead. Elle est susceptible d'intéresser d'autres centres<sup>2</sup>.

Les films conservés par l'association ont servi à la rédaction de mémoire des étudiants de maîtrise, chargés du classement et issus de la formation « Archives » de l'université d'Angers, comme à des étudiants de D.E.A. ainsi qu'à des chercheurs d'autres centres de conservation.

Outre l'ASFFA, d'autres centres de conservation de films fixes peuvent être cités : l'IUFM de Lyon, le Diocèse de Lille, le Diocèse de Dijon ou le Diocèse de Nancy (spécialisé dans les films récréatifs) ou encore le Centre de documentation et de recherche en éducation de l'IUFM de Montpellier.

<sup>2</sup> L'ASFFA est d'ailleurs prête à engager des collaborations avec d'autres centres afin de partager des sources, des moyens et des techniques.

Pour les contacts ou pour des recherches, consultez les adresses des responsables de projets sur le site de la base ou la base elle-même à l'adresse suivante : <http://asffa.angers.free.fr/piaff/>

Pour des recherches sur les films mêmes, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association au 36 rue Barra, 49045 Angers ou à l'adresse : 49.savda@laposte.net.

Julien Lepage,  
Master 2 pro 2006-2007

## Les archives de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

La Société de l'Histoire du Protestantisme Français a été créée en 1852 dans le but de « rechercher, recueillir, faire connaître, tous les documents inédits ou imprimés qui intéressent les Églises protestantes de langue française » (Statuts de la SHPF, avril 1852, art. 1) et de les porter à la connaissance du public. Dans un premier temps, ce projet fut concrétisé par la publication du Bulletin de la SHPF, toujours édité, puis par la fondation de la bibliothèque en 1866. Les locaux actuels du 54 rue des Saints-Pères (Paris 7<sup>e</sup>) furent acquis en 1885.

Le thème recouvre de très nombreux domaines de recherche du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Avec ses spécificités propres, l'histoire du protestantisme en France croise l'histoire politique (Henri IV, Sully, Louis XIV...), l'histoire régionale (les Cévennes ou l'Alsace mais aussi le Poitou ou la Normandie, entre autres, étaient des terres à forte densité protestante), la philosophie et la littérature (Du Plessis-Mornay, Pierre Bayle, Clément Marot, Agrippa d'Aubigné, parmi tant d'autres), mais aussi l'agriculture (Olivier de Serres) ou l'architecture (Jacques Androuët du Cerceau).

Les fonds des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles permettent notamment d'étudier l'histoire de l'école laïque (Ferdinand Buisson), la lutte contre l'esclavage (Guillaume De Felice), le féminisme (Elisabeth Schmidt, la première femme pasteur), la colonisation (Mission Coligny ou l'aumônerie militaire protestante en Algérie), le scoutisme (archives de la Fédération Française des Éclaireuses), ou encore le dialogue interreligieux (Pasteur Nicolas).

La Révocation de l'Édit de Nantes (1685) ayant dispersé les huguenots de Berlin à Londres, de la Lituanie à la Caroline du Sud, nous possédons des copies des archives de ses Églises françaises et grand nombre d'ouvrages s'y rapportant. Des généalogistes français et étrangers viennent les consulter ainsi que les nombreux registres de BMS (baptêmes, mariages, sépultures).

À côté des ouvrages imprimés (plus de 150 000 volumes) et des périodiques (environ 2 000 titres), nous avons donc des fonds importants appelés, improprement, « manuscrits » venus principalement par dons : cotes « MS », « E », « G » et « Y ».

Le système de cotation est très simple : les documents sont numérotés selon leur ordre d'arrivée de 1 à n, précédé de la lettre correspondant au fonds (MS, E, G, Y...). Une cote peut représenter une feuille, une liasse, un ou plusieurs cartons. Les cotes sont affinées par un second numéro puis une lettre qui précise soit la pièce, soit le recueil, soit le dossier, soit le carton... Les notices renvoient soit à un ensemble, soit à une pièce.

Le fonds « MS » est le premier fonds d'archives créé à la bibliothèque. Il représente environ 400 mètres linéaires. Il regroupe des archives « administratives » du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (registres d'état civil, de délibérations consistoriales, actes synodaux), des correspondances, des travaux d'érudits (historiques ou généalogiques), des travaux théologiques de pasteurs et des collections d'autographes. La cote se double parfois d'un nom de fonds qui correspond à la personne qui a constitué la collection, par exemple le fonds Coquerel : pièces diverses reliées en gros volumes par Athanase Coquerel et léguées à la bibliothèque, ou le fonds Sainte-Beuve qui est constitué de recueils de pièces factices concernant le jansénisme. Ce nom peut aussi se rapporter au producteur intellectuel, par exemple la correspondance de Paul Ferry, pasteur

à Metz au XVII<sup>e</sup> siècle, reconstituée à partir de plusieurs donations ; ou bien les papiers d'érudits, comme ceux des frères Haag, constitués par les brouillons de leurs recherches historiques, ou le fonds Pierre Dez sur les familles protestantes du Poitou.

Grâce à une subvention de la Caisse d'aide aux recherches scientifiques en 1928, le catalogue des manuscrits fut corrigé, mis aux normes et édité. C'est un extrait du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, T. XLVIII (Sociétés Savantes). Il sera bientôt accessible sur internet, mis en ligne par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur sur le site Calames, malheureusement dans sa version de 1928, c'est-à-dire jusqu'à la cote MS 933 (nous en sommes actuellement à la cote MS 176).

Les « E » sont essentiellement des registres d'état civil, copies et originaux (environ 20 mètres linéaires).

Le fonds G est un mélange hétéroclite de « littérature grise », de papiers d'archives de valeur historique variable concernant la généalogie de familles protestantes. Ces dossiers sont rangés par ordre alphabétique (environ 20 mètres linéaires).

Le fonds Y a été classé et inventorié depuis une dizaine d'années : il est constitué d'archives d'institutions protestantes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ou de personnalités contemporaines : par exemple les fonds Ferdinand Buisson, Wilfred Monod, Fédération des étudiants protestants, la Mission Populaire Évangélique (150 mètres linéaires).

D'autres petits fonds sont classés à part, comme les CP qui sont les archives du Consistoire de Paris (délibérations et BMS), les DT qui sont les témoignages de pasteurs sur leurs activités pendant la Seconde Guerre mondiale.

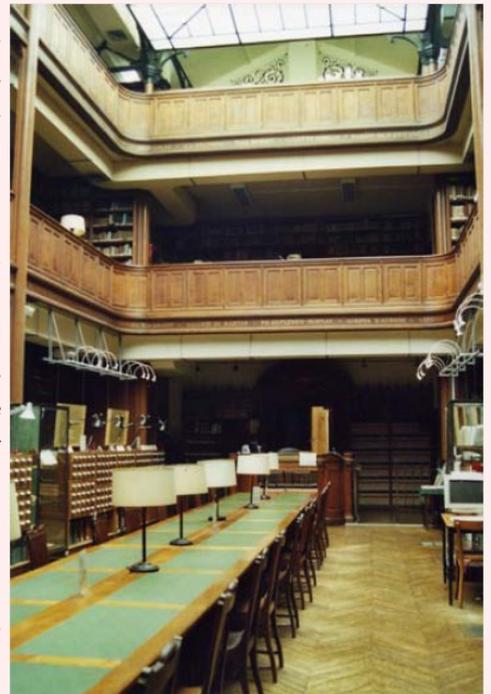
Il subsiste encore environ 40 mètres linéaires de papiers non classés, par exemple les archives du Mouvement Jeunes Femmes (mouvement féministe proche du Planning familial), celles des Éclaireurs unionistes...

Ces vingt dernières années, une équipe de bénévoles a trié, dépouillé, catalogué, conditionné les archives. Le groupe s'est clairsemé au fil des années et n'a pas été renouvelé. Ces personnes ont effectué un travail considérable, dont l'importance ne saurait être remise en question. Cependant, la conjonction d'un certain manque de moyens et de méthode fait que le conditionnement des documents et la cohérence de certains fonds seraient à reprendre en profondeur.

Nous continuons à recevoir des archives, mais nous recommandons à nos donateurs de se diriger vers des fonds d'archives publics quand il s'agit de documents de type registres de notaires, BMS ou archives de paroisses. Nous recueillons essentiellement des archives d'institutions, des papiers privés de pasteurs ou de personnalités protestantes.

Sophie Vié,  
Bibliothécaire adjointe

© Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Paris



## Liste non exhaustive des principales séries des Archives nationales ayant trait aux affaires culturelles

### Fonds publics

#### Ancien Régime

G8 : Agence générale du clergé

G9 : Commission des réguliers

H3 : Université et collèges : comptabilité

H5 : Établissements religieux : comptabilité

L, LL : Monuments ecclésiastiques

M, MM : Ordres militaires et hospitaliers. Universités et collèges, Congrégations, écoles spéciales

S : Bien des établissements religieux

TT : Affaires et biens des protestants

#### Postérieurs à 1789

F19 : Cultes

F7 : Police

F17 : Instruction publique

F13 (Bâtiments civils) et F21 (Beaux-Arts), pour les édifices culturels

### Archives privées (séries AP et AS)

Au sein des archives privées, on peut relever principalement :

- 258 AP : Fonds de l'Abbé Mugnier
- 362 AP : Fonds Guiraud
- 372 AP : Fonds Laurentie
- 378 AP : Fonds Albert de Mun (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

- 413 AP<sup>1</sup> : Fonds du Père J.B. Rauzon, des missionnaires de France et de la Congrégation de la Miséricorde (1713-1970)
- 510 AP : Fonds de l'Abbé Grégoire (1775-1884)
- 316 AP<sup>2</sup> : Fonds Frédéric Ozanam (1819-1853)
- 35 AS : Fonds de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, Conférence de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (1849-1962)
- 107 AS : Fonds de l'Église réformée de France (E.R.F.) (1791-2003)

## Documents isolés et papiers d'érudits (séries ABXIX)

- ABXIX 542-549 : Fonds de la Nonciature de France (1621-1672)
- ABXIX 510-529 : Fonds du Séminaire de Saint-Sulpice (XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>)
- ABXIX 3948 : Papiers de Louis Méjan, dernier directeur des Cultes (fin XX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>)

<sup>1</sup> désormais consultable via la série microfilmée 536 MI

<sup>2</sup> désormais consultable via la série microfilmée 325 MI

# Archiver pour un archidiocèse

## Conception, réalisation et application d'un guide d'archivage

*Les archives sont des lieux de la mémoire ecclésiale qu'il faut conserver et transmettre, revivifier et mettre en valeur car elles constituent le lien le plus étroit avec le patrimoine de la communauté ecclésiale.*

M<sup>gr</sup> Marchisano (Francesco), *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, Lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, cité du Vatican, 2 février 1997.

### La Divine Providence

C'est en tant que lecteur que j'ai commencé à fréquenter les Archives Diocésaines de Cambrai, et ce presque par hasard. En effet, en 2001, je préparais un mémoire de DEA sur une abbaye, en histoire médiévale, étudiée scrupuleusement par un prélat du diocèse de Cambrai. Je pensais que ses papiers étaient conservés au diocèse. Pour mon bonheur, une partie de ses notes avait été récupérée par son neveu. Ce dernier avait assuré la fonction de chancelier – bras droit de l'évêque – mais avait ordonné à sa gouvernante de détruire, après sa mort, tous ses papiers. Miraculeusement, trois des cinq boîtes survivantes de l'autodafé m'intéressaient directement.

L'abbé Félicien Machelart, archiviste diocésain, cherchait alors un successeur. Il m'a fallu réorienter mes perspectives professionnelles pour finalement être engagée, dans un premier temps, temporairement par le diocèse afin de procéder à un audit sur la situation des "biens culturels" du diocèse.

### Les biens culturels de l'Église

Cette appellation recouvre toutes les réalités patrimoniales : archives, bibliothèques, objets liturgiques... Elle a été définie plus précisément par la Commission Pontificale pour les Biens Culturels de l'Église (Rome), renommée sous Benoît XVI, Commission Pontificale pour le Patrimoine Culturel de l'Église. Entre 1992 et 2001, elle a publié plusieurs lettres circulaires<sup>1</sup> à l'intention des évêques, responsables du patrimoine de leur église.

Elles ont d'abord traité des bibliothèques<sup>2</sup> et des archives<sup>3</sup> puis ont rappelé la nécessité et l'urgence de l'inventoriage et du catalogage du patrimoine historique et artistique aussi bien mobilier qu'immobilier<sup>4</sup>, et enfin elles ont attiré l'attention sur les musées ecclésiastiques<sup>5</sup>. Ces références sont un peu notre "code du patrimoine".

<sup>1</sup> Comme par exemple, la lettre intitulée : *La formation des futurs prêtres à prêter attention aux biens culturels de l'Église*, 15 octobre 1992.

<sup>2</sup> *Les bibliothèques ecclésiastiques dans la mission de l'Église*, lettre circulaire, 19 mars 1994.

<sup>3</sup> *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, lettre circulaire, 2 février 1997.

<sup>4</sup> *La nécessité et l'urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*, lettre circulaire, 8 décembre 1999.

<sup>5</sup> *La fonction pastorale des musées ecclésiastiques*, lettre circulaire, 15 août 2001.

## La réalité cambrésienne

La situation cambrésienne a toujours embrassé toutes ces réalités. Je propose de donner ici quelques éléments pour faciliter la compréhension à travers un bref aparté chronologique.

Depuis le grand traumatisme de la Première Guerre mondiale, l'historique du service d'archives est en fait celui de la "Commission d'histoire religieuse et d'art sacré"<sup>6</sup> du diocèse. Créée en 1926 par M<sup>gr</sup> Jean-Arthur Chollet, ses missions étaient de :

- conserver des archives mais aussi des objets ;
- inventorier les archives paroissiales en accueillant d'éventuelles récupérations selon le bon vouloir des prêtres, sans pour autant envisager une collecte ;
- contribuer à la recherche scientifique.

Le secrétaire est alors Cyrille Thelliez. En 1946, il est nommé archiviste diocésain et conservateur du Musée diocésain.

En 1967, M<sup>gr</sup> Jenny la remanie et la transforme en "Commission d'histoire du diocèse" sans changer ses domaines d'intervention. En 1970, il recrée un poste d'archiviste en nommant mon prédécesseur. Mais dès 1973, il cumulera cette fonction avec celle de secrétaire de la Commission Diocésaine d'Art Sacré.

Ainsi, à Cambrai, l'archiviste diocésain a toujours été au confluent de deux autres responsabilités : celle du musée provincial d'art sacré et celle de la Commission Diocésaine d'Art Sacré.

## Mes domaines d'action

Aujourd'hui, la situation est quasiment toujours la même. La polyvalence caractérise mon activité puisque je gère :

- les bibliothèques des prêtres (dont les ouvrages arrivent parfois par camions lors de déménagement ou de décès) ;
- les registres de catholicité (depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle jusque 1920) avec ce qui suppose de recherches généalogiques ;
- les réserves d'un Musée diocésain d'Art Sacré (labellisé Musée de France) ;
- le patrimoine affecté au culte, qu'il soit conservé dans les églises communales ou dans des propriétés privées ;
- les archives diocésaines associées à leur bibliothèque historique.

Les grilles salariales de l'Église de France ignorant la fonction d'archiviste, je fus reconnue comme bibliothécaire. Aujourd'hui, j'ai adopté le titre de conservateur diocésain du patrimoine – dénomination retenue par le diocèse conformément aux suggestions de la commission pontificale mais qui ne figure toujours pas dans les listes de qualifications ecclésiastiques.

Malgré tous ces champs d'action, ma préoccupation essentielle reste et demeure les archives. D'ailleurs, le diocèse de Cambrai m'a permis de compléter mes connaissances et mes compétences en m'offrant l'opportunité de suivre un Diplôme Universitaire à Angers.

<sup>6</sup> M<sup>gr</sup> Chollet, *Ordonnance du 13 février 1926*. L'article 2 porte sur ses missions, l'article 3 sur les locaux et l'article 4 sur les nominations des membres.

## Les Fonds des Archives Diocésaines de Cambrai

Les archives diocésaines sont constituées de plusieurs ensembles récupérés ou à récupérer :

- dans mes locaux d'archives (environ 1,5 kml aujourd'hui) ;
- dans les bureaux de l'archevêché ;
- dans les services et les mouvements et dans les associations en lien avec l'association diocésaine ;
- chez les prêtres ;
- en paroisses.

## Les outils de travail

Pour gérer cette masse documentaire importante, les archivistes diocésains disposent du *Manuel des archives de l'Église de France*<sup>7</sup>. Celui-ci propose des cadres de classement pour organiser les archives conservées dans nos magasins et donne des conseils en matière d'inventariage.

Son application à Cambrai a été très limitée. En effet, dans mon local d'archives, aménagé dans les combles de l'archevêché et dans une chapelle, les séries sont en fait des vracs conditionnés. Le récolement n'a jamais été fait. Les répertoires même sommaires sont très peu nombreux (trois pour les papiers des évêques). Pour m'y retrouver, je me fie aux notes portées au dos des boîtes ; seules indications précieuses parfois effacées par le temps. Toutefois, un seul et unique fonds bénéficie d'un inventaire publié<sup>8</sup>. Il s'agit des archives de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, ancêtre de la Conférence des Évêques de France.

Jusqu'à aujourd'hui, la tâche essentielle de l'archiviste diocésain se bornait à la gestion des papiers placés dans les locaux qui lui étaient affectés. Mais désormais il est de plus en plus appelé pour faire de la récupération, que ce soit dans des bureaux, dans les paroisses, chez des prêtres ou chez des laïcs missionnés par le diocèse.

Bien souvent, le découragement peut le guetter. Confronté à gérer des quantités impressionnantes de documents conservés sur site – accumulés là depuis des années et dont l'accroissement a été exponentiel avec les nouveaux modes de communication et de reproduction –, il peut vite perdre ses moyens.

Ma connaissance du milieu professionnel d'archivistes religieux m'a fait prendre conscience qu'il n'existait ni d'outil pratique présentant la démarche de collecte d'archives ni d'instruments pour nous permettre de faire des tris.

Certes, des publications d'administrations publiques ou d'organismes privés peuvent servir de points d'appuis, mais les archivistes diocésains n'ont aucun ouvrage spécifique pour jouer leurs nouveaux rôles de conseillers en gestion documentaire et d'organiseurs du préarchivage.

<sup>7</sup> ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, *Manuel des archives de l'Église de France*, 1980, tapuscrit.

<sup>8</sup> MACHELART Félicien, *Inventaire des archives de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, 1919-1964. Fonds J.A.Chollet, archevêque de Cambrai*, Presses Universitaires de Septentrion, 2006.

Les rencontres en paroisse et les analyses de besoins m'ont conforté dans l'idée de la nécessité d'organiser une procédure d'archivage à l'échelle diocésaine ; ce qui s'est finalisé par la rédaction d'un guide d'archivage. D'abord pensé pour mon usage personnel, je l'ai orienté pour une utilisation paroissiale.

La prise en charge d'un tel projet a été très formatrice. Même si, dans la réalisation, quelques ombres viennent obscurcir le tableau, les résultats sont dans l'ensemble positifs. Les archives diocésaines, et par extension le diocèse, en sont les principaux bénéficiaires.

## De la conception...

L'une des missions essentielles de l'archiviste est la collecte d'archives. Pour les diocésains en particulier se pose l'inévitable question du sort des fonds paroissiaux dits "historiques" qui se trouvent en perdition et sur lesquels pèsent les plus grands dangers de perte ou de destruction.

Quelques collègues ont déjà pu procéder à des récupérations systématiques. Toutefois, mon objectif personnel était de coupler cette opération à la vérification de l'état des archives courantes et intermédiaires.

Ainsi, je souhaitais jouer non pas seulement le rôle de simple récupérateur mais plutôt celui de véritable "professionnel", capable d'aider au classement des archives en formation.

## Profiter du bon moment

En 2003, le diocèse vivait un profond remaniement géographique : la cartographie des paroisses était sensiblement modifiée. Nos 472 clochers étaient regroupés en 51 Paroisses Nouvelles. Cette restructuration soulevait notamment quelques interrogations en matière d'archives :

- que deviennent les archives des anciens clochers ?
- quelles sont et quelles seront les archives des Paroisses Nouvelles ?

## Sauter sur l'occasion

Dans la grande effervescence du moment avec la création de nouveaux centres d'accueil paroissiaux, j'ai été sollicitée à plusieurs reprises pour aller "vider" des presbytères. Généralement, l'accueil était agréable mais pas très obligeant envers ma fonction. Plus d'une fois, je me suis entendue dire : "de toute façon, si vous n'étiez pas venue, ce n'était pas grave. Ça partait au panier car c'est sans aucun intérêt !" À l'époque, j'acceptais difficilement d'être assimilée à une "benne diocésaine".

Souvent, les fouilles de locaux me révélaient des situations inquiétantes : soit il ne restait quasiment rien, soit, au contraire, la masse était colossale et se répartissait de la cave au grenier, en passant parfois par des dépendances.

Plus précisément, voilà comment cela a commencé. Un jour, je suis appelée pour faire du tri de papiers dans un presbytère que l'on quittait. Il n'y avait soi-disant que quelques cartons à prendre. Or, quand je suis arrivée, je fus confrontée à la découverte du grenier et du contenu des huit armoires du secrétariat, pleines à ras bord. Au final, plus de 15 ml d'archives !

Je me suis permis d'expliquer qu'il me faudrait plus d'une journée pour procéder aux tris et aux conditionnements.

## Improviser

La première difficulté a été de savoir comment m'y prendre. J'ai donc improvisé sur le terrain selon ce que l'on attendait de moi. Progressivement, à la lecture des documents, j'ai compris qu'il me serait impossible de travailler sans utiliser des tableaux de tris. Mais comme je n'en disposais pas, il me fallait les réaliser.

J'ai pu exposer au prêtre l'opportunité d'un tel chantier. Prendre le temps de faire du pièce à pièce me permettait de recenser les typologies de documents produits et/ou reçus dans les secrétariats paroissiaux. Le curé, historien dans l'âme, comprenait cette initiative et m'a accueilli très aimablement pendant plusieurs jours.

Au terme de mes découvertes archivistiques, je suis parvenue à un premier tableau de typologie documentaire.

## En sachant être méthodique

Pour le compléter, il me fallait croiser les informations que j'avais recueillies. Je décidai de demander à d'autres prêtres volontaires si je pouvais vérifier mes données et m'assurer de ne pas avoir fait d'impasses colossales. Quatre furent partants. Au préalable, mon choix avait été régi par des localisations géographiques précises : deux paroisses urbaines et deux paroisses rurales dont les conditions économiques diffèrent (plus ou moins riches).

Cibler les lieux de ces nouvelles interventions était nécessaire pour cerner l'éclectisme des situations et pour orienter globalement mes choix sur des tris futurs.

Finalement, j'ai transformé ces évaluations documentaires en tableaux de gestion. Afin de connaître les durées d'utilité administrative, je me basais sur des tableaux déjà existants aimablement communiqués par des services d'archives communales et départementales et sur la publication *Les archives dans l'entreprise*<sup>9</sup>.

## Créer un outil pour avoir plus d'impact

Ces tableaux de gestion sont vite devenus pour moi une bible. MON outil de travail. Utiles pour toutes mes visites en paroisse, ils m'aidaient à trier les fonds historiques à récupérer et à préparer le préarchivage.

Ce premier document devait pouvoir profiter au plus grand nombre. Puisque j'avais réussi à sensibiliser mes interlocuteurs, il fallait transformer l'essai. Donner à ma démarche une envergure plus grande devenait une évidence.

<sup>9</sup> ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Les archives dans l'entreprise. Guide des durées de conservation*, Paris, 1997.

Ambitionner de créer le réflexe archive en amont et ne plus se contenter du réflexe "poubelle" en aval allait certainement perturber les habitudes. Mais comment opérer en douceur pour répondre à mes premiers objectifs :

- 1/ gérer les arriérés documentaires conservés en paroisse ;
- 2/ intervenir sur les archives en formation ;
- 3/ pouvoir mettre en place une procédure d'archivage pour envisager des versements réguliers.

Un guide d'archivage m'apparaissait être le moyen le plus adéquat. Il serait sans doute l'instrument idéal pour mener une action cohérente et globale en matière de gestion documentaire plutôt que des opérations ponctuelles et ciblées.

## ...à la concrétisation...

### Convaincre de l'utilité

Afin de pouvoir commencer à travailler sur ce vaste projet, il m'a fallu défendre et présenter l'intérêt d'un tel guide auprès du diocèse ; ce qui fut une réelle gageure. Voici de façon sommaire ma présentation générale :

- **Un guide pourquoi ?**

- Pour ne plus perdre les fonds d'archives paroissiales, sources documentaires les plus importantes pour les chercheurs (actuellement, on est obligé de faire des opérations de la dernière chance pour retrouver ces fonds).
- Pour mieux gérer les documents reçus dans les paroisses et produits par elles (avec les changements de poste, les curés peuvent tout de suite prendre connaissance des affaires qu'ils auront à suivre) (cela permettra d'éviter qu'il y ait des mélanges entre les papiers privés des prêtres et les papiers de fonctionnement de la paroisse).
- Pour prévoir les versements réguliers des archives de paroisses.

- **Pour qui ?**

Pour tous les maillons qui constituent le diocèse :

- les paroisses,
- les curés des paroisses,
- les directeurs des services et des mouvements,
- les bureaux diocésains,
- etc.

C'est-à-dire des personnes ignorant tout du métier d'archiviste et des archives.

- **Comment ?**

Un guide d'archivage comme :

- outil d'encadrement pour sensibiliser à la question des archives ;
- moyen d'information, d'éducation et de formation pour les prêtres et les laïcs ;
- aide technique sur place, à la disposition des responsables des archives locales.

- **Sous quelle forme ?**

Un document écrit devant être :

- simple ;
- facile d'accès ;
- complet du point de vue informatif ;
- présentant les instructions à suivre pour appliquer la procédure.

À la suite de cet argumentaire, je me suis lancée avec l'accord du diocèse dans l'élaboration d'un guide d'archivage destiné à l'usage des paroisses nouvelles.

### **Orienter mon choix d'action**

Le guide devait surtout répondre aux besoins de classement des Nouvelles Paroisses et de rangement des arriérés ; sans pour autant oublier la perspective de mise en place du préarchivage.

Avant tout, il me fallait réfléchir à un plan de classement. Celui du *Manuel de l'Église de France* ne me satisfaisait pas parce que je le juge trop complexe d'application pour des utilisateurs non avertis et parce qu'il ne me semble plus tout à fait convenir à la situation actuelle.

Toutefois, il m'a été d'une grande source d'inspiration.

Je devais garder à l'esprit la principale exigence : la simplicité pour assurer la faisabilité. Le plan ne devait pas faire peur et ne pas être trop lourd à gérer. Il me fallait trouver la bonne mesure, tant psychologique que physique. J'en établissais un en 20 points thématiques, chacun des points correspondant à une boîte d'archives ou à un dossier. Ces 20 boîtes ou dossiers tiennent facilement dans une armoire d'un secrétariat paroissial et ne démoralisent pas visuellement les apprentis archivistes.

Ce plan de classement est adjoint d'un tableau de gestion de 10 pages (recto verso). Pour chaque thème, une liste des principales typologies documentaires est donnée avec la précision des durées d'utilité administrative. Les "archivistes locaux" disposent des informations suffisantes pour préparer les futurs versements (effectuer les tris et constituer les boîtes de documents à conserver).

## La rédaction

Pour rédiger, je me suis inspirée de certains guides à ma disposition<sup>10</sup>.

En définitive, mon guide se présente sous la forme d'un document de 46 pages organisé en fiches soit 25 pages recto verso. Il est composé de quatre parties, clairement identifiables par des codes de couleur :

Fiche I (rose)	<b>Partie Théorique</b> Elle est divisée en 4 sous-parties (parties A, B, C et D) [soit 4 recto verso] : <ul style="list-style-type: none"><li>- définition des archives ;</li><li>- rappel du devoir de conservation et des délais de communication ;</li><li>- présentation des responsabilités partagées en matière de conservation d'archives ;</li><li>- législation et statut privé des archives de l'église diocésaine.</li></ul>
Fiche II (turquoise)	<b>Partie de présentation des archives diocésaines</b> Elle est divisée en 2 sous-parties (parties A et B) [soit 2 recto verso] : <ul style="list-style-type: none"><li>- présentation des fonds cambrésiens pour préciser que les archives paroissiales s'intègrent dans un ensemble plus vaste ;</li><li>- présentation de la mission de collecte des archives définitives, c'est-à-dire historiques.</li></ul>
Fiche III (jaune)	<b>Partie pratique</b> Elle est divisée en 2 sous-parties (parties A et B) [soit 3 recto verso]. Elle présente la procédure de versement : <ul style="list-style-type: none"><li>- traitement des archives courantes et intermédiaires : de la création du document au tri en passant par les règles de constitution d'un dossier ;</li><li>- comment réaliser un versement aux archives diocésaines.</li></ul>
Fiche IV (bleue)	<b>Annexes</b> Composées de 8 fiches techniques [13 recto verso, hormis les tableaux de gestion] : <ul style="list-style-type: none"><li>- le cadre de classement des archives diocésaines et des archives historiques des paroisses d'après le <i>Manuel des archives de l'Église de France</i> (2 fiches) ;</li><li>- application des procédures (5 fiches) : les précautions matérielles, le nouveau plan de classement des archives des Paroisses Nouvelles, les tableaux de gestion (10 pages), la rédaction d'une analyse, la présentation du bordereau de versement ;</li><li>- un glossaire (1 fiche).</li></ul>

<sup>10</sup> Comme ceux publiés par l'Association des Archivistes Français, par des services d'archives communales ou encore par des entreprises privées.

J'ai souhaité une présentation très simple et aérée avec des phrases imprimées en rouge, idées primordiales à retenir. Il y en a parfois une ou deux par page.

Même si ce document est relativement important, il est ainsi possible de faire une lecture sélective en ne concentrant son attention que sur les points essentiels.

Le système de fiches présentait pour moi plusieurs intérêts :

- l'aspect de classeur qui est plus maniable (on peut le feuilleter plus facilement et extraire des fiches en fonction des besoins de travail) ;
- l'édition de fiches est moins coûteuse que l'édition d'un ouvrage relié ; il est possible de faire des ajouts de fiches à moindre coût ;
- la capacité d'adapter le contenu des guides-classeurs en fonction des utilisateurs : un pour les paroisses, un autre pour les services et les mouvements.

## Qui est responsable des archives ?

### 1 / Selon le droit canon

En premier lieu, d'après le Code de droit canon de 1983, l'**Évêque** est responsable des archives diocésaines et paroissiales :

*Canon. 491 §1. L'Évêque diocésain veillera à ce que soient aussi conservés, les actes et les documents des archives des églises cathédrales, collégiales, paroissiales et des autres églises se trouvant sur son territoire, et que soient établis en deux exemplaires les inventaires ou catalogues dont l'un sera conservé dans leurs archives propres, l'autre dans les archives diocésaines.*

*§2. L'Évêque diocésain veillera encore à ce qu'il y ait dans le diocèse des archives historiques et qu'y soient conservés soigneusement et rangés systématiquement les documents ayant une valeur historique.*

En deuxième lieu, le **chancelier**, lui, a pour mission principale de veiller à la conservation des archives de la curie.

*Canon 482 §1. Dans chaque curie sera constitué un chancelier dont la fonction principale, à moins que le droit particulier n'en dispose autrement, est de veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés, et conservés aux archives de la curie.*

En troisième lieu, les **paroisses** doivent également porter une attention particulière sur leurs archives.

*Canon 535 §4. Chaque paroisse aura une armoire ou un dépôt d'archives où seront conservés les registres paroissiaux, en même temps que les lettres des Évêques et les autres documents dont la conservation est nécessaire ou utile ; cet ensemble sera inspecté par l'Évêque diocésain ou son délégué lors de la visite ou à une autre occasion ; le curé veillera à ce qu'ils ne tombent pas dans les mains d'étrangers.*

### 2 / Selon la législation française

Les archives diocésaines sont des archives privées propriété de l'Association diocésaine. **L'évêque en tant que président en est le propriétaire légal**, donc responsable devant la loi.

Toutefois, **chaque producteur d'archives** qu'il soit un conseil diocésain, un service, un bureau, une association filiale de l'Association diocésaine, une entité canonique (paroisse ou doyenné) ou une simple personne (prêtre, religieux ou laïc) est **responsable des documents qu'il produit** - sans pour autant en être le propriétaire légal - ; et ce jusqu'à la prise en charge officielle des documents par le service du patrimoine culturel du diocèse.

! Comment transférer vos responsabilités en matière d'archives ?

En ayant le réflexe de contacter l'archiviste diocésain à qui vous verserez vos archives.

## Un archiviste diocésain : Qui ?

Dans notre diocèse, notre évêque a délégué cette tâche au service de la conservation du patrimoine culturel du diocèse dont l'une des fonctions est la conservation et le traitement des archives diocésaines et paroissiales.

Vous pouvez contacter M<sup>me</sup> **Caroline Biencourt** qui en est la responsable.

## Un archiviste diocésain : Qu'est-ce que c'est ?

L'archiviste diocésain incarne plusieurs personnages différents. Il est :

- 1°/ la **mémoire vivante** d'un diocèse et son gardien : sa formation est souvent historique et par là même il connaît l'histoire de son diocèse ;
- 2°/ le **porteur d'une méthodologie** propre à son métier en assurant la collecte de documents qu'il étudie, analyse, classe ;
- 3°/ le **créateur d'outils** d'analyse et d'instruments de recherche en réalisant des inventaires ;
- 4°/ le **docteur** des documents en maintenant leur bon état et en veillant à leur conservation à long terme ;
- 5°/ le **gardien du temps** de l'information et de celui de son ouverture puis de la recherche ;
- 6°/ le **promoteur** de ce patrimoine écrit : ses travaux (publications, inventaires...), sa participation à la préparation d'expositions ou a des comités scientifiques permettent la valorisation des fonds.

## Un archiviste diocésain : À quoi ça sert ?

Trois missions importantes lui sont notamment dévolues :

- 1°/ **s'occuper des archives historiques** ;
- 2°/ **veiller sur la gestion des archives courantes et intermédiaires** : il donne une méthodologie pour le classement et indique ce qu'il faut garder ou détruire ;
- 3°/ **s'assurer des versements** de ces dernières. Par ce processus il en devient le responsable à part entière.

! L'archiviste diocésain est l'interlocuteur privilégié en matière de gestion documentaire. L'archiviste diocésain devient responsable des archives que vous lui avez versées.

... pour une application.

## Le phasage du projet

J'ai pensé ce projet par phases :

1/ la rédaction du guide ;

2/ l'application en paroisse test ;

3/ des corrections et des améliorations à apporter en fonction des commentaires par les testeurs-utilisateurs, par des collègues archivistes, et par des prêtres (au sujet des durées d'utilité administrative pour certains documents propres à notre administration – surtout en matière d'officialité) ;

4/ la validation par Monseigneur et le conseil épiscopal comme reconnaissance diocésaine ;

5/ la publication comme volonté d'application dans le diocèse (ou une lettre circulaire de l'évêque) ;

6/ la formation des personnes dont voici le descriptif ;

### la formation des personnes en trois temps

1° Réunion générale destinée à tous les prêtres :

Objectif : sensibiliser les personnes aux archives

Contenu de la réunion : présentation générale du guide, présentation des objectifs de la nouvelle procédure d'archivage

Durée : 1 h + 1 h d'échanges (questions-réponses portant non seulement sur les archives mais aussi sur le patrimoine dans les églises) + possibilité d'une visite aux archives diocésaines

Opportunité d'application : le conseil presbytéral pour faire la première réunion. Il est possible de procéder doyenné par doyenné.

2° Réunion plus ciblée, en présence des prêtres et des délégués locaux désignés pour devenir les correspondants "archives" :

Contenu de la réunion : présentation de la mise en place de la procédure d'archivage et conseils pratiques pour appliquer les indications du guide

Durée : entre 1 h et 1 h 30

3° Application dans les paroisses :

Visite technique en paroisse. Travail avec le correspondant "archives" qui aura déjà commencé à appliquer le plan de classement

7/ envisager d'autres perspectives d'action en adaptant et modulant le contenu du guide pour les services et les mouvements.

## Le déroulement effectif

Ce guide d'archivage a fini d'être élaboré en octobre 2005. Je dispose maintenant d'environ deux ans et demi<sup>11</sup> de recul pour auditer l'état de l'application.

**L'étape 1** a été menée à son terme puisque le guide a été rédigé en entier.

**L'étape 2** s'est concrétisée dès octobre 2005 dans une Paroisse Nouvelle (regroupant 6 clochers).

Cette mise en œuvre m'a permis de retenir quelques éléments essentiels.

J'ai obtenu la confirmation que mon plan de classement et mes tableaux de gestion sont valables car ils ont pu être appliqués sans problème ; ce qui signifie que mon analyse de la situation à partir des documents correspondait bien à la vie des paroisses.

Ensuite, il est évident que la réussite de l'application dépend surtout des bonnes relations que j'entretiens avec les curés et les prêtres des lieux. Il est tout aussi important d'être attentionné envers les paroissiens qui vont appliquer localement la procédure. Mettre la main à la pâte permet de tisser des liens et surtout de créer un climat de confiance. Participer activement avec eux aux classements des dossiers est un moment incontournable. De ce fait, l'assimilation des nouvelles méthodes de travail est facilitée.

Il m'a paru indispensable d'assurer un suivi pour vérifier si la procédure d'archivage était bien comprise et respectée. Un an et demi après mon premier passage dans la paroisse, la réunion bilan a été un peu décevante. Le rangement systématique des documents produits n'a pu être assuré. En outre, les dossiers auxquels l'équipe confère plus d'importance (factures, pièces relatives à la gestion des bâtiments...) ont été rangés régulièrement. Le groupe m'a manifesté ses regrets de ne pas avoir respecté ses engagements et m'a réaffirmé sa propension à s'améliorer. Il est certain que la présence de l'archiviste diocésain motive les troupes. Ainsi, en deux heures de temps, la masse de documents accumulée a été réintégrée dans les boîtes ! Le guide avait pour objectif de pouvoir dissocier les fonds des paroisses de ceux des prêtres. Or, obtenir clairement une stricte séparation est difficile : les fonds sont trop étroitement liés. Bien souvent, les prêtres utilisent leur ordinateur personnel pour produire des documents paroissiaux (feuilles de semaine, présentations électroniques pour les préparations aux baptêmes, mariages et funérailles...). Ou encore, les boîtes mails des paroisses se confondent souvent avec celles des prêtres. Force est de constater que les données purement personnelles et professionnelles sont ainsi mélangées et stockées sur un même support. Pour l'instant, je n'ai pu encore revoir véritablement la question. Cependant, elle me semble délicate à résoudre car ce mélange vient du fonctionnement même de la paroisse.

**L'étape 3** prévoyait également l'intégration de remarques pour améliorer la première version. La réaction des membres du conseil épiscopal et de mon répondant auprès de l'évêque portait essentiellement sur la forme, à savoir : « c'est bien trop gros, personne ne lira tout ça ! » En d'autres termes, il me fallait réduire ce guide à une dizaine de pages, et encore... Je n'ai eu aucune observation sur le contenu ! Blop...

Mêmes commentaires auprès de deux de mes collègues diocésains, qui n'avaient pas tout à fait intégré l'ensemble de ma démarche. Quant aux autres, je n'ai pas eu de retour. Pftt...

<sup>11</sup> Ma période d'activité a été coupée par un congé de maternité.

En ayant conscience des défaillances de mon plan de classement et des manques des tableaux de gestion pour les documents en matière d'officialité<sup>12</sup>, je souhaitais pouvoir échanger et réfléchir avec quelques prêtres et des officials. Or, je n'ai jamais pu mettre en place un tel groupe. C'est pourquoi mes tableaux sont toujours incomplets. Flop...

Les réflexions les plus constructives sont venues des utilisateurs satisfaits de l'aspect didactique du guide. Il n'y a pas eu de problème de compréhension. Aucun d'entre eux n'a bloqué et n'a été épouvanté par l'importance volumétrique du document. La partie la plus utile représente 12 pages composées des 2 annexes relatives au plan de classement et aux tableaux de gestion. Cette constatation abonde dans le sens des remarques formulées par le conseil épiscopal.

J'ai souvent entendu que la partie juridique permettait d'asseoir la démarche et de lui conférer une dimension encore plus professionnelle. Le guide dans sa totalité est un moyen de responsabiliser les correspondants pour qu'ils appliquent correctement la procédure en se sentant investis d'une mission confiée par l'évêque à travers mon intermédiaire.

La présentation d'astuces plaît également beaucoup comme les petits trucs, les petits détails (par exemple, retirer des trombones ou comment organiser un dossier).

Personnellement, j'étais réservée sur la présentation méthodologique de la rédaction d'analyses. Mais cette fiche technique est plutôt bien reçue et appliquée. En tout cas, le message d'identifier les dossiers par des références minimales que sont le titre, les dates extrêmes et un bref commentaire est acquis très facilement. Wizz...

Après les résultats de la première application, j'attendais une validation par le conseil épiscopal plus officielle (étape 4). Celle-ci est demeurée plutôt confidentielle : j'ai obtenu l'autorisation de poursuivre mon action seulement lorsque je suis sollicitée. Je peux aussi en faire la publicité mais le résultat final dépend de la mansuétude des prêtres. Rendre obligatoire une procédure d'archivage n'est actuellement pas clairement affirmé. De ce fait, l'étape 5 (la publication) n'est pas d'actualité.

Néanmoins, le soutien moral que me témoignent l'évêque et son conseil épiscopal est un véritable encouragement pour continuer à mener cette action parmi d'autres.

Le programme que j'avais élaboré pour la formation des personnes (étape 6) n'a eu aucun écho. Mes propositions d'interventions sont loin d'être à l'ordre du jour et ne rivalisent pas avec d'autres questions pastorales plus porteuses.

Toutefois, je les donne quand même mais de manière moins formelle au cours de rencontres en paroisse avec les laïcs pressentis pour s'occuper des archives. Les visites annuelles de l'archevêché et des services administratifs par les nouveaux curés et doyens sont également l'occasion de présenter le service du patrimoine et mon travail en matière d'archivage. La visite des locaux produit toujours son petit effet d'autant que mon discours est un véritable plaidoyer et cours de catéchisme sur les archives en concluant par : « les archives diocésaines ne seront que ce que vous voulez bien qu'elles soient ! » Au final, j'arrive parfois à convertir...

Apparemment, j'ai plutôt de bons retours puisque la tendance à faire appel au service se confirme. On me sollicite de plus en plus en paroisse mais aussi chez les responsables de ser-

<sup>12</sup> Tribunal ecclésiastique institué par un évêque.

vices diocésains. De réelles perspectives (étape 7) s'offrent pour poursuivre et envisager une généralisation des pratiques d'archivages. Hélas, les emplois du temps chargés des uns et des autres ainsi que les changements de nomination ont retardé des interventions possibles.

Actuellement, le projet débute dans deux autres Paroisses Nouvelles, il est ajourné dans une autre à cause d'un changement de nomination et on m'attend dans deux autres localités. Les services administratifs souhaitent aussi que j'intervienne sur leurs arriérés mais tiennent aussi à ce qu'on élabore une procédure adaptée pour chacun d'eux. Enfin, la rénovation et l'extension de la maison diocésaine précipitent et accélèrent les demandes. Y seront regroupés, dans des locaux plus rationalisés, les mouvements et services du diocèse. Il ne me faudra pas manquer d'accompagner cette transformation par des missions de préarchivage.

## Ce que j'ai retenu de cette expérience

### Porter un projet archivistique dans sa totalité

Je retire beaucoup de satisfaction d'avoir conçu, réalisé et appliqué une telle méthode de travail qui révolutionne les habitudes prises par mes prédécesseurs dans notre institution ecclésiastique. Ce guide est une réelle innovation en matière de gestion documentaire pour le diocèse. L'accueil qu'il a reçu m'encourage à poursuivre dans cette voie. C'est une des premières fois qu'un archiviste diocésain réussit à intervenir sur les archives courantes et intermédiaires<sup>13</sup>.

Les applications du guide m'ont tranquillisée sur mes capacités à gérer des archives et m'ont rendue plus forte dans l'appréhension de situations difficiles que ce soit en matière d'archivage ou dans mes autres activités. Même si je ne suis pas parvenue à résoudre certains problèmes, les difficultés que j'ai rencontrées m'ont beaucoup appris.

### Quelques frustrations

J'ai dû accepter que toutes les étapes de mon projet ne se réalisent pas. Tout n'a pas abouti comme je l'envisageais au départ.

Je ne suis pas parvenue à mobiliser un groupe de réflexion pour améliorer le contenu du document. Il reste sous une forme primitive et je le regrette. La réactualisation des données, comme les tableaux de gestion, est indispensable. Mais ma motivation pour revoir ma copie et reprendre des corrections est plutôt en baisse. Je me contente donc de cette première version inachevée dont la qualité relative convient aux utilisateurs.

Mon manque d'envie à parfaire le guide vient aussi très probablement du fait qu'il n'a pas été suivi d'une édition. Gardant l'espoir d'une éventuelle publication, il m'a fallu du temps avant de le diffuser à l'extérieur. Peut-être que d'autres personnes sauraient, mieux que moi, lui donner une dimension plus grande ? C'est pourquoi, je l'ai envoyé sur demande à de jeunes collègues découvrant leur nouveau métier d'archiviste diocésain. Dans l'ensemble les réactions ont été

<sup>13</sup> Une autre expérience de rédaction de guide avait été menée par Marie de Witte pour le diocèse d'Amiens. Ce travail se calquait très fortement sur le *Guide d'archivage à l'usage des maires et des secrétaires de mairie* publié par l'Association des Archivistes Français, Paris, 2001.

positives allant même jusqu'à rendre complémentaire mon travail à *l'Abrégé d'archivistique*<sup>14</sup> !

Le guide traite surtout de l'archivage des papiers. Mais je n'oublie pas la part de plus en plus grande constituée par les documents électroniques. Or, c'est un point sur lequel je n'ai pas travaillé et sur lequel on m'a clairement demandé de ne pas m'occuper. Pour l'instant, je préconise des copies de disques durs sur des supports plus ou moins sûrs à court terme. Je m'aperçois qu'il est encore trop tôt pour modifier les habitudes dans le domaine des nouvelles technologies. Mais, il est d'autant plus inquiétant de retarder les interventions que les informations produites et reçues sont maintenant majoritairement dématérialisées.

### **Le professionnalisme reconnu**

La présentation du guide dans sa forme actuelle apparaît aux profanes comme un signe de professionnalisme et impressionne. Le volume cautionne les compétences ainsi que les connaissances.

La qualité du contenu vulgarise correctement les méthodes professionnelles de travail. Le guide, bien qu'il soit imparfait, parvient à initier une démarche professionnelle et professionnalisante à des individus qui ignorent tout de notre métier d'archiviste.

### **L'intégration de la fonction "archives" au sein du diocèse**

En me rendant disponible pour aider à la gestion des biens patrimoniaux, on me considère comme accessible. J'ai réussi à créer un nouveau besoin dans le diocèse : l'aide à la conservation. D'ailleurs, mon emploi du temps chargé témoigne du chemin que j'ai parcouru.

Lorsqu'il y a des soucis, on pense plus facilement à moi et par la même occasion aux archives. Je ne reçois ainsi presque plus de colis envoyés avec l'aide du Saint Esprit. Désormais, on prend la peine de frapper à ma porte pour me déposer les précieux paquets. De là à avoir un bordereau de versement, c'est une autre histoire...

Pour l'instant, je me précipite moins pour recevoir immédiatement les fonds d'archives triés car je suis confrontée à un autre problème devenu crucial : le manque de place dans mon espace de stockage. Le diocèse et moi-même essayons de le résoudre. Mais mes craintes de ne plus revoir les archives n'ont plus lieu d'être. Je sais qu'elles sont en lieux sûrs encore pendant un temps à la charge de mon correspondant local.

### **La responsabilisation d'autres acteurs**

Ce guide permet de responsabiliser les curés qui jusque-là négligeaient plus ou moins les archives et surtout les "correspondants archives" qui gèreront directement les fonds en paroisse. Choisis par le prêtre, les bénévoles pressentis pour cette tâche le sont souvent pour leur compétence, leur rigueur au travail et leur minutie. Ils auront la mission de classer et de trier les documents afin que je puisse récupérer enfin des versements corrects et non plus des vrac.

<sup>14</sup> ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, 2004.

Confier les tris à des bénévoles peut être dangereux. Comme il est impensable de mettre en place des bordereaux d'élimination visés par l'archiviste diocésain – puisqu'il est déjà difficile d'obtenir un bordereau de versement –, je crois qu'il est essentiel que l'application de la procédure d'archivage passe par la maîtrise des tableaux de gestion. En insistant sur l'importance juridique de bien les respecter, je suis quasiment certaine que la tentation du classement vertical sera moins grande et sa pratique de moins en moins répandue.

### Perspectives d'avenir

Avec ce document, des perspectives globales d'archivage dans le diocèse s'ouvrent. Pour l'instant, je ne tiens pas à me fixer de délais pour le généraliser d'autant qu'il n'y a pas eu de circulaire diocésaine allant dans ce sens. Je souhaite pouvoir continuer à répondre aux sollicitations de façon ponctuelle. Toutefois, une fois mise en place dans les paroisses, je devrais être vigilante pour suivre la procédure en retournant périodiquement en paroisse. Le meilleur délai m'apparaissant être un an ou un an et demi. Je constate déjà qu'il m'est difficile de tenir les délais car très vite d'autres missions m'accaparent. Mais avec le temps et l'installation progressive du système, la course contre la montre se ralentira.

En ce qui concerne la diffusion, je ne renonce pas et j'adopte d'autres orientations. Je pense utiliser la voie électronique par le biais du site internet diocésain. Alimenter une rubrique "archives" serait une première étape dans la communication du service diocésain. Et alors, pourquoi ne pas y proposer quelques conseils techniques, extraits du guide. Je n'en suis qu'au stade de la réflexion mais des contacts avec les responsables du site sont déjà établis.

Je viens de livrer le fruit de ma brève expérience et de ma ténacité à faire des archives diocésaines un vrai lieu de concentration d'informations en voulant rationaliser les pratiques en cours.

Convaincue de pouvoir faire porter un autre regard sur l'archiviste dans mon diocèse, il me fallait faire prendre conscience du rôle bénéfique et valorisant que je pouvais apporter en innovant. Viser une intervention sur les archives courantes et intermédiaires. La modernisation des méthodes de travail passait par la réalisation d'un outil de normalisation.

Le guide d'archivage a été conçu dans un projet global de mise en place de procédures d'archivage dans les Paroisses Nouvelles. Bien qu'imparfait sur quelques points, son utilité a été partout reconnue et sa fonctionnalité est gage de sa qualité.

Les expériences que je vis en paroisse sont très enrichissantes. J'y découvre un autre aspect de mon métier : l'action pastorale. En effet, personne ne s'intéresse aux archives sauf le jour où l'archiviste s'annonce. Il faut alors convaincre, rassurer les paroissiens qui, fiers de leur histoire, ont du mal à accepter que leurs souvenirs partent à Cambrai. Il faut dire et redire qu'en étant rapatriées, les archives sont sauvées d'une éventuelle destruction.

Cette dimension pastorale se réalise aussi dans les échanges avec les laïcs chargés des archives. Il faut les encourager à s'investir dans une tâche plutôt ingrate, qui n'est pas forcément comprise et reconnue. Ma présence les rassure, comme eux me rassurent – sans le savoir – et me permettent de mener à bien mes missions dans des moments de découragement et de solitude.

Caroline Biencourt,  
Conservatoire du patrimoine culturel diocésain de Cambrai

Je tiens à disposition mon document à quiconque m'en fait la demande en échange de remarques.

Je suis également prête à reprendre avec des responsables de l'Église de France ou des représentants des administrations publiques ce travail pour le faire évoluer.

Références en ligne :

Lien vers la commission pontificale du patrimoine culturel : Les Biens culturels de l'Église  
[http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_commissions/pcchc/documents/rc\\_com\\_pcchc\\_19940410\\_religious-families\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_commissions/pcchc/documents/rc_com_pcchc_19940410_religious-families_fr.html)

## Cadre de classement des archives diocésaines

Série A : Relations avec le Saint-Siège

Série B : Relations interdiocésaines

Série C : Organisation territoriale du diocèse

Série D : Personnel religieux (évêques, vicaires généraux...)

Série E : Magistère épiscopal

Série F : Contrôle épiscopal

Série G : Sacrements et liturgie

Série H : Formation du clergé

Série J : Enseignement

Série K : Apostolat et œuvres

Série L : Temporel (budget, denier du culte...)

Série M : Rapports avec l'autorité civile

Série O : Sectes et cultes non catholiques

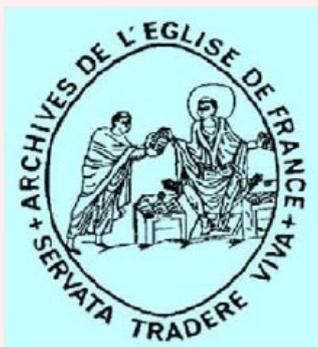
Série P : Dépôts des archives paroissiales

Série Z : Documentation historique (monographie...)

Série AA : Documents antérieurs à 1791

Série BB : Documents de la période 1791-1801

# Annuaire des Archivistes Diocésains dans l'ordre alphabétique des diocèses



## C.N.A.E.F.

### Centre National des Archives de l'Église de France

Adresse : 35, rue du Général Leclerc  
92130 ISSY Les Moulineaux

Archiviste depuis 2003 : Madame Agnès PIOLLET  
Archiviste Adjoint depuis 2003 : Madame Kristell LOUSSOUARN

Horaires et jours d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 01 55 95 96 80  
Adresse url : <http://cnaef.cef.fr>

Horaires et jours d'ouverture : les lundi et mercredi de 9 h 30 à 17 h  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 42 17 58 10  
Fax : 04 42 17 58 13  
E-mail de contact : [archives.dioceseaix@wanadoo.fr](mailto:archives.dioceseaix@wanadoo.fr)

## AJACCIO

### Archives historiques du diocèse d'Ajaccio – Province de Marseille

Adresse : Évêché  
8, bd Sylvestre Marcaggi – BP 306  
20181 AJACCIO CEDEX 01

Archiviste : Monsieur l'Abbé BURESI Francis  
(remplace le P. François CASTA)

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 95 25 44 63  
Fax : 04 95 25 44 63

## AGEN

### Archives diocésaines d'Agen – Province de Bordeaux

Adresse : Évêché  
Archives diocésaines d'Agen  
5, rue Roger Johan  
47000 AGEN

Archiviste depuis 1978 : Monsieur l'Abbé LAZARE Michel

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 53 66 10 23  
Fax : 05 53 47 14 88  
E-mail de contact : [eveche.agen@catholique-agen.cef.fr](mailto:eveche.agen@catholique-agen.cef.fr)  
Adresse url : <http://catholique-agen.cef.fr>

## ALBI

### Archives diocésaines d'Albi – Province de Toulouse

Adresse : 12, rue de la République  
81012 ALBI CEDEX 09

Archiviste : Monsieur l'Abbé DESPRATS Bernard

Téléphone : 05 63 48 18 20

## AIRE & DAX

### Archives diocésaines d'Aire et de Dax – Province de Bordeaux

Adresse : Évêché  
100, avenue François Planté – BP 224  
40105 DAX CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé BRETTE Alfred

Téléphone : 05 58 56 59 95

## AMIENS

### Archives diocésaines historiques d'Amiens – Province de Reims

Adresse : Archives Départementales  
61, rue Saint-Fuscien  
80000 AMIENS

Archiviste depuis 2005 : Monsieur ANDRE Aurélien

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Téléphone : 03 60 03 49 50  
Fax : 03 22 92 16 98  
E-mail de contact : [a.andre@somme.fr](mailto:a.andre@somme.fr)  
Adresse url : <http://www.catholique-amiens.cef.fr/>

## AIX & ARLES

### Archives diocésaines d'Aix et d'Arles – Province de Marseille

Adresse : Archevêché  
7, cours de la Trinité  
13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Archiviste depuis 1996 : Madame PEZERON Claudine

## ANGERS

### Archives diocésaines d'Angers – Province de Rennes

Adresse : 31 bis, quai du roi de Pologne  
49100 ANGERS

Archiviste : Monsieur l'Abbé François BREMOND  
Archiviste adjoint : Monsieur l'Abbé Jean REVEILLERE  
Consultation sur rendez-vous uniquement  
Téléphone : 02 41 18 24 72  
E-mail de contact : acad.da@wanadoo.fr

---

### ANGOULÊME

#### Archives diocésaines d'Angoulême – Province de Poitiers

Adresse : 226, Route de Bordeaux – BP 2117  
16021 ANGOULÊME CEDEX

Archiviste depuis 1989 : Monsieur l'Abbé CHARRIER Joseph  
Archiviste adjointe depuis 2002 : Sœur COUVIDA Anne-Marie

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 45 à 10 h 45 et de 14 h 30 à 18 h  
Fermé du 15 juillet au 15 août  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 05 45 91 34 44  
Fax: 05 45 91 96 05  
E-mail de contact : eveche16@wanadoo.fr

---

### ANNECY

#### Archives diocésaines d'Annecy – Province de Lyon

Adresse : Maison diocésaine  
4, avenue de la Visitation – BP 144  
74004 ANNECY CEDEX

Archiviste : Madame CHOUARD Edith

Fermé en juillet et en août, à Noël et à Pâques  
Déménagement en cours  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 01 50 33 09 05  
E-mail de contact : archives-historiques@diocese-annecy.fr

---

### ARRAS

#### Service diocésain des Archives – Province de Cambrai

Adresse : Maison diocésaine  
103, rue d'Amiens – BP 1016  
62008 ARRAS CEDEX

Archiviste depuis 2002 : Monsieur BEIRNAERT Michel

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h  
Fermé en juillet et août  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 21 21 40 11  
Fax : 03 21 21 40 05  
Adresse url : <http://arras.cef.fr/>

---

### AUCH

#### Archives diocésaine d'Auch – Province de Toulouse

Adresse : 13, rue du Dr Samalens – BP 82  
32002 AUCH CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé AIO Raymond

Horaires et jours d'ouverture : le mercredi de 14 h à 17 h  
Fermé à Noël, Semaine Sainte et du 15 juillet au 30 août  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 05 62 61 91 50

---

### AUTUN –CHÂLON –MÂCON

#### Archives diocésaines d'Autun – Province de Dijon

Adresse : Archevêché  
1, place du Cardinal Perraud  
71407 AUTUN CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé BOSSER Michel  
Archiviste adjointe depuis 2004 : Madame PAJOR Agathe

Téléphone : 03 85 86 97 25  
Fax: 03 85 86 97 31  
E-mail de contact : apajor@adautun.fr

---

### AVIGNON

#### Archives diocésaines d'Avignon – Province de Marseille

Adresse : Archevêché  
31, rue Paul Manivet  
BP 40050  
84005 AVIGNON Cedex 1

Archiviste : Monsieur Ramon de ITURRALDE

Téléphone : 04 90 82 43 46  
Fax: 04 90 27 07 58  
E-mail de contact : ramoniturri@wanadoo.fr

---

### BAYEUX ET LISIEUX

#### Archives diocésaines de Bayeux et Lisieux – Province de Rouen

Adresse : 7, Impasse Glatigny  
BP 62250  
14406 BAYEUX

Archiviste : Monsieur l'Abbé DAUZET Dominique

E-mail de contact : f.dominique-marie@mondaye.com

---

### BAYONNE ET OLORON

#### Archives diocésaines de Bayonne – Province de Bordeaux

Adresse : Évêché  
16, place M<sup>re</sup> Vansteenbergh  
64100 BAYONNE CEDEX

Archiviste depuis 1990 : Monsieur l'Abbé OURET Jean-Pierre  
Archiviste adjoint depuis 1993 : Monsieur l'Abbé BATBY G.

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h  
Fermé en août  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 59 59 16 88  
Fax : 05 59 59 88 81  
E-mail de contact : archiviste@eveche-bayonne.org

---

### BEAUVAIS-NOYON-SENILIS

#### Archives diocésaines de Beauvais – Province de Reims

Adresse : Évêché  
15, rue Jeanne Hachette – BP 20636  
60026 BEAUVAIS

Archiviste depuis 1997 : Monsieur l'Abbé DUCHENNE Fernand

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h 15 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 18 h, le samedi de 10 h 15 à 12 h 30

Téléphone : 03 44 06 28 34  
Fax : 03 44 06 28 28  
E-mail de contact : diocese.beauvais@wanadoo.fr  
Adresse url : [www.cef.fr/beauvais](http://www.cef.fr/beauvais)

---

## **BELFORT-MONTBÉLIARD**

### **Archives diocésaines de Belfort-Montbéliard – Province de Besançon**

Adresse : Évêché  
25, place de la République – BP 736  
90020 BELFORT CEDEX

Archiviste depuis 2002 : Mademoiselle MARCHAL Elisabeth

Horaires et jours d'ouverture : le lundi de 14 h à 17 h, le mercredi de 9 h à 12 h

Téléphone : 03 84 46 62 20  
Fax : 03 84 58 12 05  
E-mail de contact : eveche.bm@wanadoo.fr

## **BELLEY-ARS**

### **Archives diocésaines de Belley-Ars – Province de Lyon**

Adresse : Évêché  
31, rue du Docteur Nodet – BP 154  
01104 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé CAIL Jacques

## **BESANÇON**

### **Archives diocésaines de Besançon – Province de Besançon**

Adresse : Archevêché  
3, rue de la Convention  
25041 BESANÇON CEDEX

Archiviste depuis 1997 : Monsieur l'Abbé LEMAIRE Joseph

Fermé du 14 juillet au 15 août  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 81 82 60 20  
Fax : 03 81 82 81 56

## **BLOIS**

### **Archives historiques du diocèse de Blois – Province de Tours**

Adresse : Évêché  
2, rue Porte clos-haut  
41000 BLOIS

Archiviste depuis 1987 : Monsieur l'Abbé OUGAZEAU Dominique

Horaires et jours d'ouverture : le jeudi de 14 h 30 à 18 h  
Fermé du 15 août au 15 septembre  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 02 54 56 40 50  
Fax : 02 54 56 01 94  
E-mail de contact : eveche.blois@catholique-blois.net  
Adresse url : <http://www.cef.fr/beauvais> (site en construction)

## **BORDEAUX**

### **Archives diocésaines de Bordeaux – Province de Bordeaux**

Adresse : Archevêché  
183, cours de la Somme – BP 79  
33034 BORDEAUX CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé VEISSIER Jean-Claude

## **BOURGES**

### **Archives diocésaines de Bourges – Province de Tours**

Adresse : Archevêché  
4, rue de la 95ème de ligne – BP 95  
18002 BOURGES

Archiviste depuis 2000 : Monsieur l'Abbé DESPLACES Jean-Louis

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 48 23 12 90  
Fax : 02 48 24 94 18  
Permanence téléphonique tous les jours sauf le vendredi  
E-mail de contact : Jean-louis.desplaces@diocese-bourges.org

## **CAHORS**

### **Archives diocésaines de Cahors – Province de Toulouse**

Adresse : 222, rue Joachim Marat  
46000 CAHORS

Archiviste depuis 1992 : Monsieur l'Abbé RAUSIERES Félix  
Archiviste adjoint : Madame AUPOIX Paulette

Horaires et jours d'ouverture : le mercredi de 14 h à 17 h  
Fermé pendant les vacances scolaires  
Consultation sur rendez-vous

## **CAMBRAI**

### **Conservatoire du patrimoine culturel diocésain de Cambrai – Province de Cambrai**

Adresse : Archevêché  
11, rue du Grand Séminaire  
BP 149  
59403 CAMBRAI CEDEX

Archiviste : Madame BIENCOURT Caroline

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 27 81 34 96  
Fax : 03 27 81 34 91  
E-mail de contact : archivistecambrai@nordnet.fr

## **CARCASSONNE**

### **Service des archives diocésaines de Carcassonne – Province de Montpellier**

Adresse : 89, rue Jean Bringer - BP 103  
11003 CARCASSONNE CEDEX

Archiviste depuis 1996 : Monsieur BRUYERE Georges

Horaires et jours d'ouverture : le lundi de 14 h à 17 h 30  
Fermé du 20 juillet au 15 août  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 04 68 47 05 31  
Fax : 04 68 47 37 05

## **CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

### **Archives diocésaines de Châlons-en-Champagne – Province de Reims**

Adresse : 20, rue de l'Abbé Pierre Gillet  
51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Archiviste depuis 2002 : Monsieur LECOCQ Bernard

Horaires et jours d'ouverture : le lundi de 14 h à 16 h  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 03 26 68 07 03  
Fax : 03 26 68 98 70  
E-mail de contact : eveche.chalons@wanadoo.fr

## CHAMBÉRY

### Service des archives diocésaines de Chambéry – Province de Lyon

Adresse : 18, avenue Desfrançois – BP 107  
73001 CHAMBÉRY

Archiviste : Monsieur l'Abbé SOLDO Robert  
Archiviste adjoint : Monsieur DEMOTZ Bernard

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 79 33 26 09

---

## CHARTRES

### Archives diocésaines de Chartres – Province de Tours

Adresse : 1, rue Saint-Eman  
28000 CHARTRES

Archiviste : En attente de nomination  
Archiviste adjoint depuis 2000 : Monsieur GANET Pierre

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h à 12 h  
Fermé en août

Téléphone : 02 37 88 00 38  
Fax : 02 37 88 00 40  
E-mail de contact : archives@diocesechartres.com

---

## CLERMONT-FERRAND

### Archives historiques du diocèse de Clermont-Ferrand – Province de Clermont-Ferrand

Adresse : Évêché  
23, rue Pascal  
63000 CLERMONT-FERRAND

Archiviste depuis 2001 : Monsieur LABBAYE Jean

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 73 98 01 40  
Fax : 04 73 98 01 49  
E-mail de contact : jean.labbaye@wanadoo.fr

---

## COUTANCES

### Archives historiques diocésaine de Coutances – Province de Rouen

Adresse : 6, rue Pertuis-Trouard – BP 129  
50201 COUTANCES Cedex

Archiviste depuis 1980 : Monsieur l'Abbé COUPPEY Georges  
Archiviste adjoint : Monsieur l'Abbé LECHAT-MOITY

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au jeudi de 14 h 15 à 17 h  
Fermé en août

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 33 76 75 86  
Fax : 02 33 45 47 87

---

## CRÉTEIL

### Archives de catholicité de Créteil – Province de Paris

Adresse : Évêché  
2, avenue Pasteur Vallery Radot  
94000 CRÉTEIL

Archiviste depuis 2007 : Madame Carine CLOIX

Téléphone : 01 45 17 24 00  
Fax : 01 45 17 24 49

Ne possède pas d'archives historiques

---

## DIGNE

### Archives diocésaines de Digne – Province de Marseille

Adresse : 19, rue du Docteur Honorat  
04000 DIGNE

Archiviste : Madame VIRÉ Marie-Madeleine

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 92 32 05 22

---

## DIJON

### Service des archives diocésaines de Dijon – Province de Dijon

Adresse : Évêché  
20, rue du Petit Potet  
21000 DIJON

Archiviste depuis 2001 : Monsieur ROGÉ Jacques

Horaires et jours d'ouverture : les mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Téléphone : 03 80 63 16 73  
Fax : 03 80 63 16 79  
E-mail de contact : jacques.roke@libertysurf.fr

---

## ÉVREUX

### Archives diocésaines d'Évreux – Province de Rouen

Adresse : Évêché  
4bis, boulevard Jules Janin  
BP 165  
27001 ÉVREUX CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé DECRAENE Jean-Pierre  
Archiviste adjoint : Monsieur MASSON Jean

Téléphone : 02 32 62 82 20

---

## ÉVRY-CORBEIL-ESSONNES

### Archives diocésaines d'Évry-Corbail-Essonnes – Province de Paris

Adresse : Maison diocésaine  
21, cours M<sup>re</sup> Romero  
BP 170  
91006 ÉVRY CEDEX

Archiviste : Monsieur CHANUT Christian-Philippe  
(rempl. l'Abbé SUIRE Robert)

Horaires et jours d'ouverture : les mardi et jeudi de 9 h à 12 h  
Fermé en juillet et août

Téléphone : 01 60 78 15 26  
Fax : 01 69 91 17 14

---

## FRÉJUS TOULON

### Archives diocésaines de Fréjus-Toulon – Province de Marseille

Adresse : Évêché  
68, Impasse Beaulieu  
BP 518  
83041 TOULON CEDEX 9

Archiviste depuis 2001 : Monsieur l'Abbé PORTE Louis  
Archiviste adjoint depuis 1995 : Monsieur KERBEUF Paul

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 94 27 92 62  
Fax : 04 94 27 92 61  
E-mail de contact : accueil@diocese-frejus-toulon.com

---

## GAP

### Archives diocésaines de Gap – Province de Marseille

Adresse : Maison Diocésaine  
9, rue capitaine de Bresson  
BP 76  
05003 GAP CEDEX

Archiviste depuis 2005 : Monsieur BIARNAIS Luc-André

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au jeudi de 14 h à 18 h  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 04 92 40 00 26  
Fax : 04 92 40 02 73  
E-mail de contact : archiviste.diocesain.gap@wanadoo.fr

## GRENOBLE

### Archives historiques du diocèse de Grenoble – Province de Lyon

Adresse : 11, place des tilleuls  
38028 GRENOBLE CEDEX 1

Archiviste depuis 1999 : Monsieur l'Abbé COFFIN Edmond  
Archiviste adjoint depuis 2006: Monsieur PORTE-CHAPUY David

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, mercredi et vendredi de 9 h-12 h et de 14 h-17 h  
Fermeture en août

Téléphone : 04 76 44 97 25

## LA ROCHELLE ET SAINTES

### Archives historiques de l'Évêché de La Rochelle – Province de Poitiers

Adresse : 9, place Foch  
BP 1088  
17087 LA ROCHELLE CEDEX 2

Archiviste depuis 2001 : Monsieur l'Abbé BLOMME Yves

Horaires et jours d'ouverture : les mardi et mercredi de 14 h à 17 h  
Fermeture en juillet et août

Téléphone : 05 46 41 40 06  
E-mail de contact : yves.blomme@tele2.fr

## LANGRES

### Archives diocésaines – Registres de catholicité – Province de Reims

Adresse : Évêché  
11, rue des platanes  
BP 1036  
52008 CHAUMONT CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé SOMMIER Paul

Consultation : demandes par courrier ou téléphone de 15 h à 18 h

Téléphone : 03 25 01 18 18  
Fax : 03 25 32 56 88

## LAVAL

### Archives historiques diocésaines de Laval – Province de Rennes

Adresse : Évêché  
27, rue du Cardinal Suhard  
BP 1225  
53012 LAVAL CEDEX

Archiviste depuis 1999 : Monsieur CAUWEL André

Horaires et jours d'ouverture : le mardi de 9 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 17 h

Fermeture du 15 juillet au 15 août  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 43 69 24 21  
Fax : 02 43 66 87 46  
E-mail de contact : arch.dioc.laval@free.fr  
Adresse url : <http://www.diocese-laval.cef.fr>

## LE HAVRE

### Archives diocésaines du Havre – Province de Rouen

Adresse : Évêché  
22, rue Séry  
BP 1029  
76600 LE HAVRE

Archiviste : Monsieur LEROI Roger

## LE MANS

### Service des archives du diocèse du Mans – Province de Rennes

Adresse : 4, place Cardinal Grente  
72000 LE MANS

Archiviste depuis 1961 : Monsieur CRETOIS  
Archiviste adjoint depuis 1981 : Monsieur l'Abbé MOULIN

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 43 81 71 80

## LE PUY EN VELAY

### Archives historiques diocésaines du Puy en Velay – Province de Clermont-Ferrand

Adresse : 2, rue Saint Mayol  
43000 LE PUY EN VELAY

Archiviste depuis 1998 : Monsieur l'Abbé CUBIZOLLES Michel

Fermeture du 20 décembre au 6 janvier  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 71 02 76 18

## LILLE

### Archives historiques du diocèse de Lille – Province de Cambrai

Adresse : 74, rue Hippolyte Lefebvre  
59000 LILLE

Archiviste depuis 2005 : Monsieur VIENNE Frédéric

Consultation sur rendez-vous uniquement  
Fermeture Vacances scolaires, été et Noël

Téléphone : 03 28 36 38 71  
E-mail de contact : archivesdiocesedelille@nordnet.fr

## LIMOGES

### Archives de catholicité de Limoges – Province de Poitiers

Adresse : 3, rue de la Cathédrale  
BP 93  
87003 LIMOGES CEDEX

Archiviste depuis 2007 : Monsieur Claude DEGOIS  
Archiviste adjoint : Sœur MARLAUD Marie-Emmanuelle

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 55 34 16 15  
E-mail de contact : eveche.limoges@wanadoo.fr

## LUÇON

### Archives historiques du diocèse de Luçon – Province de Rennes

Adresse : Évêché  
30, place Leclerc  
BP 219  
85402 LUÇON CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé BAUDRY Henri  
Archiviste adjoint : Monsieur l'Abbé LECHAT-MOITY

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 51 28 53 00

---

## LYON

### Archives diocésaines de Lyon – Province de Lyon

Adresse : 1, Place de Fourvière  
69005 LYON

Archiviste : Monsieur l'Abbé BRUEL

---

## MARSEILLE

### Archives historiques du diocèse de Marseille – Province de Marseille

Adresse : Archevêché  
14, place Colonel Edon  
13007 MARSEILLE CEDEX 7

Archiviste depuis 2006 : Madame TOURSEILLER Natacha

Horaires et jours d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Fermeture du 1er au 15 août

Consultation sur rendez-vous uniquement

Remarque : Le Service est en cours de création

Téléphone : 04 91 52 95 05

Fax : 04 91 52 45 19

E-mail de contact : natacha.tourseiller@free.fr

---

## MAURIENNE

### Bibliothèque et archives diocésaines de Maurienne – Province de Lyon

Adresse : Maison Diocésaine  
47, rue Bonrieux  
BP 108  
73303 SAINT JEAN DE MAURIENNE  
CEDEX

Archiviste : Monsieur CAPORIZZO Yvon  
Archiviste adjoint : Monsieur l'Abbé PRIEUR Jean

Horaires et jours d'ouverture : samedi (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois) de 8 h 30 à 12 h

Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 64 05 90

E-mail de contact : evechedemaurienne@wanadoo.fr

Adresse url : <http://www.cef.fr>

---

## MEAUX

### Archives historiques de l'Évêché de Meaux – Province de Paris

Adresse : 20, rue de Chaâge  
77100 MEAUX

Archiviste depuis 1994 : Mademoiselle BARDON Michèle

Téléphone : 01 64 36 41 00

---

## MENDE

### Archives diocésaines de Mende – Province de Montpellier

Adresse : 7, rue M<sup>re</sup> de Ligonnès  
48000 MENDE

Archiviste depuis 2006 : Monsieur l'Abbé LAURENT Baptiste

Téléphone : 04 66 65 66 30

---

## METZ

### Service des archives diocésaines de Metz – Province de Strasbourg

Adresse : 15, place Sainte Glossinde  
BP 10690  
57019 METZ CEDEX 1

Archiviste depuis 2005 : Monsieur CRANCHI-BELLONE Roberto  
Archiviste adjoint : Monsieur l'Abbé L'HUILLIER Pierre

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 03 87 74 54 20

Fax : 03 87 37 00 62

---

## MONACO

### Archives diocésaines de Monaco – Province de Marseille

Adresse : Archevêché  
1, rue de l'abbaye  
BP 517  
98015 MONACO

Archiviste depuis 2005 : Monsieur l'Abbé PENZO César

---

## MONTAUBAN

### Service des archives diocésaines de Montauban – Province de Toulouse

Adresse : 6, faubourg du Moustier  
82017 MONTAUBAN

Archiviste depuis 1997 : Monsieur FAU Jean-Claude  
Archiviste adjoint depuis 1997 : Monsieur ROLLIN Philippe

Horaires et jours d'ouverture : le vendredi de 9 h à 12 h

Fermeture en juillet et août

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 63 91 62 40

Fax : 05 63 91 62 41

E-mail de contact : [rollin.philippe@wanadoo.fr](mailto:rollin.philippe@wanadoo.fr)

Adresse url : <http://www.catholique-montauban.cef.fr>

---

## MONTPELLIER

### Archives diocésaines de Montpellier – Province de Montpellier

Adresse : Évêché  
22, rue Lallemand - BP 2137  
34026 MONTPELLIER CEDEX 1

Archiviste depuis 2005 : Monsieur l'Abbé HEES Alain

Horaires et jours d'ouverture : le lundi de 14 h à 16 h, les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h, le vendredi de 9 h à 12 h

Fermeture en juillet et août

Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 04 67 91 11 00

Fax : 04 67 91 11 01

---

## MOULINS

### Archives diocésaines de Moulins – Province de Clermont-Ferrand

Adresse : 43, rue de Paris  
BP 836  
03008 MOULINS CEDEX

Archiviste depuis 1994 : Monsieur l'Abbé MOULINET Daniel

Téléphone : 04 70 46 82 20  
Fax : 04 70 46 98 58

## NANCY

### Archives et bibliothèque diocésaine de Nancy – Province de Besançon

Adresse : Domaine de l'Asnée  
11, rue de Laxou  
54600 VILLIERS-LES-NANCY

Archiviste depuis 1990 : Monsieur l'Abbé STELLY Bernard

Horaires et jours d'ouverture : les mercredi et vendredi de 14 h à 19 h, le samedi de 14 h à 17 h  
Fermeture pendant les vacances scolaires de la zone A

Téléphone : 03 83 28 06 10  
Fax : 03 83 90 35.19  
E-mail de contact : [bernard.stelly@wanadoo.fr](mailto:bernard.stelly@wanadoo.fr)

## NANTERRE

### Archives diocésaines de Nanterre – Province de Paris

Adresse : 85, rue de Suresnes  
92000 NANTERRE

Archiviste : Monsieur l'Abbé TOURNIER Denis

## NANTES

### Archives historiques du diocèse de Nantes – Province de Rennes

Adresse : Secrétariat de l'Évêché  
7, rue Cardinal Richard  
BP 52204  
44322 NANTES CEDEX 3

Archiviste : Monsieur l'Abbé BOUTEILLER Jean  
Archiviste adjoint : Madame GURVIL Claire

Horaires et jours d'ouverture : le mercredi de 14 h à 17 h  
Fermeture pendant les congés universitaires d'été  
Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 02 40 76 38 70  
E-mail de contact : <http://www.archiveshist@nantes.cef.fr>

## NEVERS

### Archives anciennes du diocèse de Nevers – Province de Dijon

Adresse : 3, place du Palais  
58000 NEVERS

Archiviste : En attente de nomination

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 86 61 02 89  
Fax : 03 86 59 21 93

## NICE

### Archives historiques du diocèse de Nice – Province de Marseille

Adresse : 8, rue Vincent Fossat  
06100 NICE

Archiviste depuis 2003 : Monsieur BOUIS Gilles

Horaires et jours d'ouverture : le mardi de 9 h à 12 h, les mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Fermeture du 14 juillet au 15 août

Téléphone : 04 92 09 55 19  
Fax : 04 92 09 53 29  
E-mail de contact : [archives@diocese06.fr](mailto:archives@diocese06.fr)  
Adresse url : <http://www.nice.cef.fr>

## NÎMES

### Archives diocésaines de Nîmes – Province de Montpellier

Adresse : Évêché  
3, rue Guiran - BP 81457  
30017 NÎMES CEDEX 1

Archiviste : En attente de nomination

Horaires et jours d'ouverture : le lundi de 14 h à 17 h, le mardi de 9 h 30 à 12 h

Téléphone : 04 66 36 33 50  
Fax : 04 66 36 33 56  
E-mail de contact : [eveche30@wanadoo.com](mailto:eveche30@wanadoo.com)

## ORLÉANS

### Archives diocésaines d'Orléans – Province de Tours

Adresse : Archives diocésaines d'Orléans  
14, cloître de St Aignan  
45057 ORLÉANS CEDEX 01

Archiviste depuis 2007 : M. l'abbé Yves BROUST

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 38 78 86 00  
Fax : 02 38 54 36 93

## PAMIERS

### Archives diocésaines de Pamiers – Province de Toulouse

Adresse : Évêché de Pamiers  
Archives diocésaines de Pamiers  
8, place du Mercadal  
BP 10122  
09104 PAMIERS CEDEX

Archiviste depuis 2007 : Madame Véronique THEVENOT

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 61 60 93 90  
Fax : 05 61 60 93 94  
E-mail de contact : [eveche.pamiers@wanadoo.fr](mailto:eveche.pamiers@wanadoo.fr)  
Adresse url : <http://ariege-catholique.cef.fr>

## PARIS

### Archives historiques du Diocèse de Paris – Province de Paris

Adresse : Archives historiques du Diocèse de Paris  
4, rue de l'asile Popincourt  
75011 PARIS

Archiviste depuis 1977 : Monsieur l'Abbé PLOIX Philippe  
Archiviste adjoint : Monsieur Vincent THAUZIES

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 14 h à 18 h  
Fermé en août  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 01 43 14 34 25  
Fax : 01 43 14 34 29  
E-mail de contact : [ahistoriques@diocese-paris.net](mailto:ahistoriques@diocese-paris.net)

## PÉRIGUEUX ET SARLAT

### Archives diocésaines de Périgueux et Sarlat – Province de Bordeaux

Adresse : Archives diocésaines de Périgueux et Sarlat  
22, rue Paul-Louis Courier  
BP 5064  
24005 PÉRIGUEUX CEDEX

Archiviste depuis 2006 : Monsieur l'Abbé BOUET Robert

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 53 35 12 37  
E-mail de contact : eveche.de.perigueux@libertysurf.fr

## PERPIGNAN

### Archives diocésaines de Perpignan – Province de Montpellier

Adresse : Archives diocésaines de Perpignan  
Allée des chênes  
Parc Ducup  
66000 PERPIGNAN

Archiviste depuis 2006 : Monsieur l'Abbé PALAU Jean

## POITIERS

### Archives de l'évêché de Poitiers – Province de Poitiers

Adresse : Archives de l'évêché de Poitiers  
44, rue Jean Jaurès  
86035 POITIERS CEDEX

Archiviste depuis 2000 : Monsieur l'Abbé AUCHER Jacques  
Archiviste Adjoint depuis 1959 : Monsieur l'Abbé BAUDOIN Marc

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 05 49 50 12 00  
Fax : 05 49 60 07 73

## PONTOISE

### Archives diocésaines de Pontoise – Province de Paris

Adresse : Archives diocésaines de Pontoise  
Évêché de Pontoise  
16, Chemin de la Pelouse  
95300 PONTOISE

Archiviste depuis 2006 : Madame GOMEZ Agnès

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, jeudi, vendredi de 9 h à 17 h, le mardi de 9 h à 15 h, le mercredi de 9 h à 11 h 30

Téléphone : 01 30 38 34 24  
E-mail de contact : archives@catholique95.com

## QUIMPER ET LÉON

### Archives diocésaines de Quimper et Léon – Province de Rennes

Adresse : Archives diocésaines de Quimper et Léon  
Évêché de Quimper et Léon  
3, rue de Rosmadec  
BP 1149  
29101 QUIMPER CEDEX

Archiviste : Monsieur CELTON Yann

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30  
Fermé du 15 juillet au 15 août

Téléphone : 02 98 55 34 47  
Fax : 02 98 55 31 77  
E-mail de contact : bibliotheque@quimper.cef.fr

## REIMS

### Archives diocésaines de Reims – Province de Reims

Adresse : Archives diocésaines de Reims  
7, rue du Trésor  
51100 REIMS

Archiviste depuis 2007 : Monsieur Christian GRASSIN  
Archiviste Adjointe : Madame HUARD Béatrice

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 26 40 25 32  
Fax : 03 26 47 55 38

## RENNES

### Archives diocésaines de Rennes – Province de Rennes

Adresse : Archives diocésaines de Rennes  
45, rue de Brest  
30042 RENNES CEDEX

Archiviste depuis 2007 : M. François Xavier LEMERCIER

Téléphone : 03 26 40 25 32  
Fax : 03 26 47 55 38

## RODEZ

### Archives de l'évêché de Rodez – Province de Toulouse

Adresse : Évêché de Rodez  
Archives de l'évêché de Rodez  
Rue Frayssinous  
BP 821  
12008 RODEZ CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé CAVAILLON Jean-Louis

Horaires et jours d'ouverture : les jeudi et vendredi de 14 h à 16 h

Téléphone : 05 65 68 06 28  
Fax : 05 65 68 82 15

## ROUEN

### Service des Archives diocésaines de Rouen – Province de Rouen

Adresse : Service des Archives diocésaines de Rouen  
2, rue des Bonnetiers  
BP 886  
76001 ROUEN CEDEX 01

Archiviste : Monsieur BIARD Christian

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et 14 h 15 à 18 h 15

Fermé 15 jours en juillet ou en août

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 35 71 20 52  
Fax : 02 35 71 24 44  
E-mail de contact : archives-diocese-rouen@wanadoo.fr

## SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

### Service des Archives diocésaines de Saint-Brieuc – Province de Rouen

Adresse : Évêché de Saint-Brieuc  
Service des Archives diocésaines de

Saint-Brieuc  
10, rue Jean Métairie  
BP 4224  
22042 SAINT-BRIEUC CEDEX 02

Archiviste : Monsieur l'Abbé TALBOURDET Gaston  
Archiviste Adjoint : Monsieur ERARD Yves-Marie

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermé en juillet ou en août

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 02 96 68 12 70  
Fax : 02 96 68 12 80  
E-mail de contact : eveche.st.brieuc@wanadoo.fr  
Adresse url : <http://catholique-saint-brieuc.cef.fr>

#### **SAINT-CLAUDE**

##### **Service historique des archives diocésaines de Saint-Claude – Province de Besançon**

Adresse : Évêché de Saint-Claude  
Service historique des archives  
diocésaines de Saint Claude  
1, rue Mahon  
BP 70  
39000 LONS-LE-SAUNIER

Archiviste : Monsieur BOILLON Claude  
Archiviste Adjoint depuis 1999 : Monsieur BOSCH Claude

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 84 47 87 53

#### **SAINT-DENIS**

##### **Archives diocésaines de Saint-Denis – Province de Paris**

Adresse : Archives diocésaines de Saint-Denis  
23, rue Gaston Philippe  
93200 SAINT-DENIS

Archiviste : Monsieur l'Abbé LACHARPAGNE Roland

Téléphone : 01 49 71 60 39  
E-mail de contact : roland-lacharpagne@wanadoo.fr

#### **SAINT-DIÉ**

##### **Archives diocésaines de Saint-Dié – Province de Besançon**

Adresse : Archives diocésaines de Saint-Dié  
16, rue de la Préfecture  
88000 ÉPINAL

Archiviste : Monsieur l'Abbé SOLIGOT Bernard

#### **SAINT-ÉTIENNE**

##### **Archives diocésaines de Saint-Étienne – Province de Lyon**

Adresse : Archives diocésaines de Saint-Étienne  
1, rue Hector Berlioz  
42030 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02

Archiviste depuis 2006 : Monsieur l'Abbé EPALLE Marcel

#### **SAINT-FLOUR**

##### **Archives diocésaines de Saint-Flour – Province de Clermont-Ferrand**

Adresse : Archives diocésaines de Saint-Flour  
7, rue des Planchettes – BP 37  
15102 SAINT-FLOUR CEDEX

Archiviste depuis 1982 : Monsieur l'Abbé ANDRIEUX Jean

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
Fermé en septembre

Téléphone : 04 71 60 00 74

#### **SÉES**

##### **Archives historiques du diocèse de Sées – Province de Rouen**

Adresse : Évêché de Sées  
Archives historiques du diocèse de  
Sées  
29, rue Conté  
BP 25  
61500 SÉES

Archiviste depuis 2000 : Monsieur l'Abbé GUERIN Roland  
Archiviste Adjoint : Monsieur PROCOPE Lucien

Horaires et jours d'ouverture : le jeudi de 14 h à 17 h 30  
Fermé du 14 août au 10 septembre

Consultation sur rendez-vous

Téléphone : 02 33 81 15 15  
Fax : 02 33 81 15 14  
E-mail de contact : eveche-de-sees@wanadoo.fr

#### **SENS AUXERRE**

##### **Archives historiques du diocèse de Sens Auxerre – Province de Dijon**

Adresse : Maison diocésaine de Sens Auxerre  
Archives historiques du diocèse de  
Sens Auxerre  
7, rue Française  
BP 287  
89005 AUXERRE CEDEX

Archiviste depuis 1996 : Monsieur l'Abbé LEBOEUF Pierre

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 86 72 93 80  
Fax : 03 86 51 75 13  
E-mail de contact : pierreleboeuf@free.fr

#### **SOISSONS, LAON ET SAINT-QUENTIN**

##### **Centre diocésain des archives de Soissons – Province de Reims**

Adresse : Centre diocésain des archives de  
Soissons  
19, rue des déportés et fusillés  
BP 166  
02204 SOISSONS

Archiviste depuis 1990 : Sœur DESJARDIN Emmanuelle

Fermé en août et à Noël

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 23 93 40 43  
Fax : 03 23 93 40 43

#### **STRASBOURG**

##### **Service des Archives diocésaines de Strasbourg – Province de Strasbourg**

Adresse : Archevêché de Strasbourg  
Service des Archives diocésaines de  
Strasbourg  
16, rue Brûlée  
67081 STRASBOURG CEDEX

Archiviste depuis 1992 : Monsieur ENGEL Jean-Louis

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 88 21 24 50

Fax : 03 88 21 24 36

E-mail de contact : archives@archeveche-strasbourg.fr

---

## TARBES ET LOURDES

### Archives diocésaines de Tarbes et Lourdes – Province de Toulouse

Adresse : Maison diocésaine de Tarbes et Lourdes  
Archives diocésaines de Tarbes et Lourdes  
51, rue de Traynès  
65000 TARBES

Archiviste depuis 2006 : Madame LEROY-CASTILLO Pascale

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 62 44 09 70

Fax : 05 62 44 09 72

E-mail de contact : plc@diocese65.com

---

## TARENTEAISE

### Archives diocésaines de Tarentaise – Province de Lyon

Adresse : Archives diocésaines de Tarentaise  
38, Place de l'hôtel de ville  
BP 51  
73602 MOUTIERS

Archiviste : Monsieur BERGERIE Jean-Paul

Téléphone : 04 79 24 21 15

Fax : 04 79 24 38 26

---

## TOULOUSE

### Archives diocésaines de Toulouse – Province de Toulouse

Adresse : Archives diocésaines de Toulouse  
24, rue de Perchepinte  
BP 7208  
31073 TOULOUSE CEDEX 07

Archiviste : Monsieur l'Abbé ROCACHER Jean

---

## TOURS

### Commission des archives historiques de Tours – Province de Tours

Adresse : Commission des archives historiques de Tours  
27, rue Jules Simon  
BP 1117  
37011 TOURS CEDEX 01

Archiviste : Diacre TROUPEAU Gatien  
Archiviste Adjoint : Monsieur GORRY Jean-Michel

Horaires et jours d'ouverture : les mardi, mercredi et jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Fermé en juillet- août

Téléphone : 02 47 70 41 21

E-mail de contact : fpermanente@catholique.tours.ccf.fr

---

## TROYES

### Archives diocésaines de Troyes – Province de Reims

Adresse : Archives diocésaines de Troyes  
3, rue du cloître de Saint Etienne  
10000 TROYES

Archiviste depuis 1978 : Monsieur l'Abbé ZIRNHELT Joseph

Fermé pendant les vacances scolaires  
Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 03 25 80 58 30

Fax : 03 25 80 48 50

---

## TULLE

### Archives diocésaines de Tulle – Province de Poitiers

Adresse : Évêché de Tulle  
19, avenue de la Bastille  
BP 79  
19002 TULLE CEDEX

Archiviste depuis 2000 : Monsieur LAJONCHERE Lucien  
Archiviste Adjoint : Monsieur SERRE Laurent

Horaires et jours d'ouverture : les lundi, mercredi et jeudi de 15 h à 18 h

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 05 55 26 22 16

E-mail de contact : evechetulle@wanadoo.fr

---

## VALENCE

### Service des Archives diocésaines de Valence – Province de Lyon

Adresse : Évêché de Valence  
Service des Archives diocésaines de Valence  
1, place du Présidial  
26000 VALENCE

Archiviste depuis 2002 : Monsieur LEMAIRE Jacques  
Archiviste Adjoint : Monsieur GRAILLAT Jean

Horaires et jours d'ouverture : le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 16 h

Fermé du 14 juillet au 15 août

Ouverture au public le vendredi seulement

Téléphone : 04 75 82 17 20

Fax : 04 75 82 60 31

---

## VANNES

### Archives diocésaines de Vannes – Province de Rennes

Adresse : Archives diocésaines de Vannes  
Rue de l'évêché  
Le petit Tohannic  
BP 3  
56001 VANNES CEDEX

Archiviste depuis 1995 : Monsieur l'Abbé LOLICART André

Téléphone : 02 97 68 30 60

Fax : 02 97 68 30 59

---

## VERDUN

### Archives et bibliothèque diocésaine de Verdun – Province de Besançon

Adresse : Évêché de Verdun  
Archives et bibliothèque diocésaine de Verdun  
9, place M<sup>gr</sup> Ginisty  
BP 50090  
55103 VERDUN CEDEX

Archiviste : Madame RODIER Jeanne

Horaires et jours d'ouverture : les mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Fermeture du Service : vacances scolaires

Téléphone : 03 29 86 14 32

---

#### **VERSAILLES**

##### **Archives historiques du diocèse de Versailles – Province de Paris**

Adresse : Archives historiques du diocèse de  
Versailles  
16, rue M<sup>gr</sup> Gibier  
78008 VERSAILLES CEDEX

Archiviste : Monsieur l'Abbé DU RETOIS Christian

Horaires et jours d'ouverture : les mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 01 30 97 67 60

---

#### **VIVIERS**

##### **Archives historiques du diocèse de Viviers – Province de Lyon**

Adresse : Évêché de Viviers  
Archives historiques du diocèse de  
Viviers  
07220 VIVIERS CEDEX 01

Archiviste depuis 1983 : Monsieur l'Abbé RIBON Jean

Consultation sur rendez-vous uniquement

Téléphone : 04 75 52 64 12

Fax : 04 75 52 81 70



## 1. Sources

### 1.1. Inventaires

#### Généralités

Archives nationales, CHAN, Sous-série F19, *État général des fonds des Archives nationales (Paris)*, mise à jour 2007, par Nadine GASTALDI (Jeannine CHARON-BORDAS ; Yvonne POULLE).

GASTALDI Nadine, « Les archives des Églises : quel statut ? », in *Histoire et Archives*, n°17, janvier-juin 2005.

#### 1.1.1. Culte catholique

Archives nationales, CHAN, *Agence générale du clergé, répertoire de la sous-série G8*, par Fernand GERBAUX (†) Archiviste aux Archives nationales, et Françoise HILDESHEIMER, Conservateur en chef aux Archives nationales, 2001.

(Nota : cet inventaire est disponible sur le site des Archives de France en format PDF.)

MACHELARD Félicien, *Inventaire des archives de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (1919-1964), fonds J.-A. Chollet, archevêque de Cambrai*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2006.

#### 1.1.2. Culte protestant

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « La bibliothèque de la SHPF », p. 113-117, In *Les lieux de l'histoire*, sous la dir. de Christian Amalvi, Paris, Armand Colin, 2005.

PARISET Jean-Daniel, « La bibliothèque de la société... et ses trésors », in *Bull. SHPF*, t. 148, octobre-décembre 2002, p. 748-769.

#### 1.1.3. Culte musulman

Archives nationales, CHAN, *Inventaire, F19 10934 à 10935/B, Culte musulman (1939-1905)*, réalisé par Nadine GASTALDI, conservateur en chef à la section du XIX<sup>e</sup> siècle.

(Nota : cet inventaire est disponible sur le site des Archives nationales en format PDF.)

## 1.2. Guides des sources

### 1.2.1. Généralités

*Les religions et leurs archives. Enjeux d'aujourd'hui, Journée d'étude de la DAF, Paris, Collège de France, 11-12 mars 1999*, Direction des Archives de France, Paris, La Documentation française, 2001.

Association des archivistes français, « Archives religieuses et recherche historique », *Gazette des archives*, n°165, 2<sup>e</sup> trimestre, 1994.

### 1.2.2. Culte catholique

Association des archivistes de l'Église de France, *Bulletin* (à partir de 1974).

Actes du Congrès de l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) :

- *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*, Paris, octobre 1975 (à l'occasion de la journée de travail du Groupe de recherche historique et archivistique des congrégations féminines françaises et de la session de l'AAEF).
- *Sources archivistiques et histoire religieuses. Intérêt et interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse*, 3<sup>e</sup> congrès, Bordeaux, novembre 1977.
- *Les archives religieuses, élément spécifique du patrimoine de l'humanité*, 4<sup>e</sup> congrès, Paris, novembre 1979.
- *Les archives religieuses et la vie de l'Église aujourd'hui*, 5<sup>e</sup> congrès, Toulouse, juillet 1981.
- *Identité et responsabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans le monde d'aujourd'hui*, 6<sup>e</sup> congrès, Issy, novembre 1983.
- *Particularisme et interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses*, 7<sup>e</sup> congrès, Lille Tournai, juillet 1985.
- *Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les époques troublées*, Paris, décembre, 1987.
- *Les archives missionnaires*, 9<sup>e</sup> congrès, Paris, décembre 1990.

GADILLE Jacques, *Guide des archives diocésaines françaises*, Collection du centre d'histoire du catholicisme de l'Université de Lyon II, 1971.

*(Résultat d'une enquête menée en 1964-1965 dans les diocèses à propos des fonds conservés : ce guide est aujourd'hui un peu daté mais il reste une référence, faute d'actualisation de ce travail et fournit toujours des informations pertinentes, quoique maintenant incomplètes.)*

HUREL Daniel-Odon (dir.), *Guide pour l'histoire des Ordres et des congrégations religieuses. France XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, section des sciences religieuses, n° 111, Ouvrage publié avec le concours du Groupe de recherche « Histoire du christianisme » du CNRS, 2001, Turnhout, Brepols, 467 p.

WACHÉ Brigitte, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Université Jean Monnet, Saint Étienne/Lyon, 1992, publication du DEA d'Histoire religieuse. (Concerne les archives des dépôts d'archives publics, ecclésiastiques, et sur les archives vaticanes.)

### 1.2.3. Culte protestant

BERNARD Gildas, *Les familles protestantes en France, XVI<sup>e</sup> siècle-1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, La Documentation française, 1987.

### 1.2.4. Culte judaïque ou israélite

BERNARD Gildas, *Les familles juives en France, XVI<sup>e</sup> siècle-1815 : guide des recherches biographiques et généalogiques*, 1990, Paris, La Documentation française.

## 2. Histoire des religions

### 2.1. Généralités

CHOLVY G. et HILAIRE Y.-M., *Histoire religieuse de la France contemporaine (1800-1988)*, 3 vol., Privat, Toulouse, 1985-1988.

CHRISTOPHE P., *Deux mille ans d'histoire de l'Église*, Paris, Droguet-Ardant, 2000.

COMBY Jean, *L'histoire de l'Église*, Paris, Cerf, 2003.

CORBIN Alain (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, 2008.

LE GOFF J. et REMOND R., *Histoire de la France religieuse*, 4 volumes, Paris, Seuil, 1988-1992.

MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. et L., VAUCHEZ A. et VENARD M. (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1990-2001, 14 vol.

### 2.2. Culte catholique

BRULEY Yves, *Histoire du catholicisme*, Paris, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 2010.

MOISSET Jean-Pierre, *Histoire du catholicisme*, Paris, coll. Champs, Flammarion, 2010.

### 2.3. Culte protestant

BAUBÉROT Jean, *Histoire du protestantisme*, Paris, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 1993.

## 2.4. Culte judaïque

CHAUMONT Jean-Philippe et LÉVY Monique (sous la dir.), *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite - France et Algérie - du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de Séparation (1905)*, Paris, Berg International Éditeurs, 2007.

## 2.5. Culte musulman

ARKOUN Mohammed, *Histoire de l'islam et des musulmans en France : du Moyen Âge à nos jours*, préface de Jacques LE GOFF, Paris, Albin Michel, 2006.

SOURDEL Dominique, SOURDEL-THOMINE Janine, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.